Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

FINTRAC

2008 Annual Report

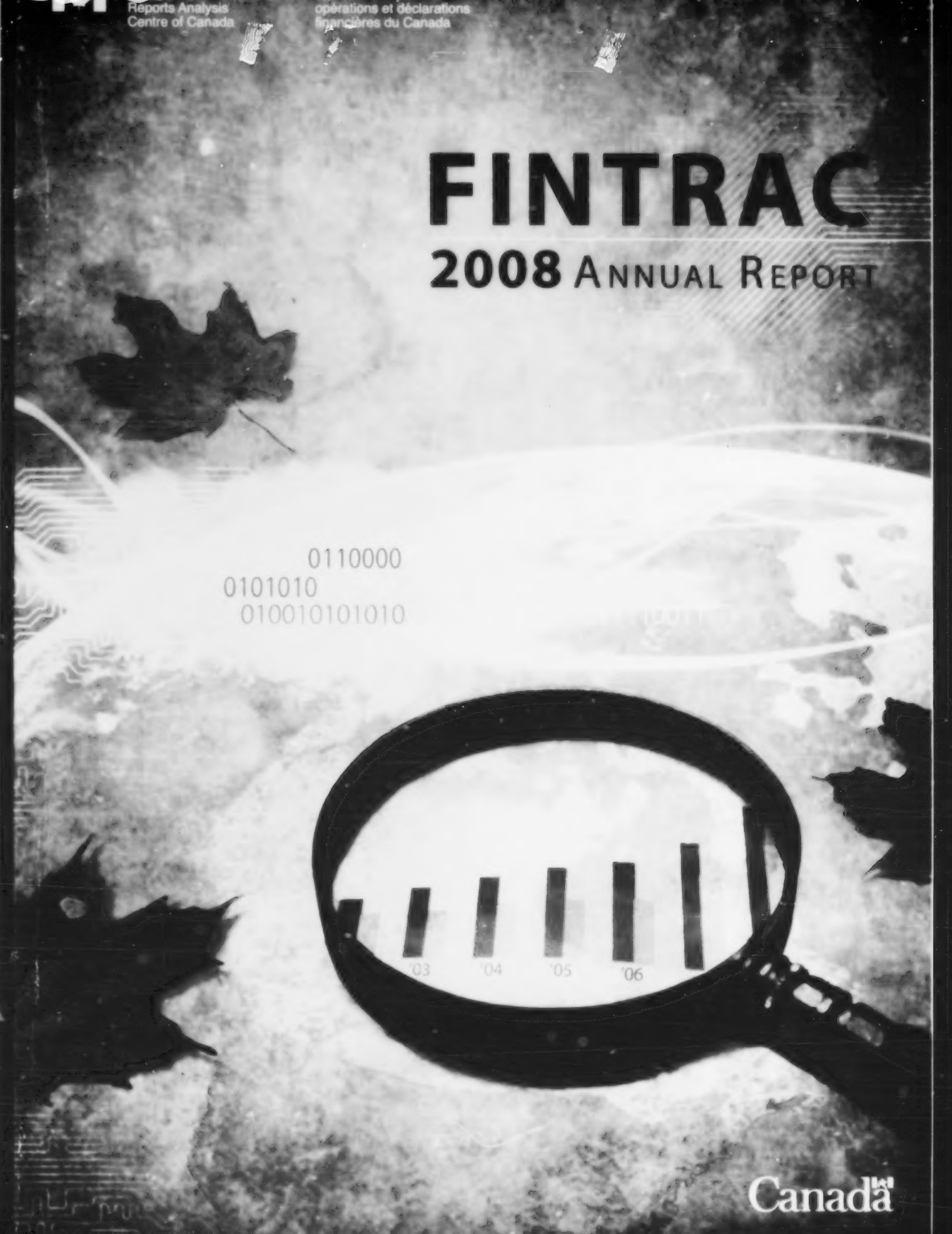

Canada

WHO WE ARE

Our Organization

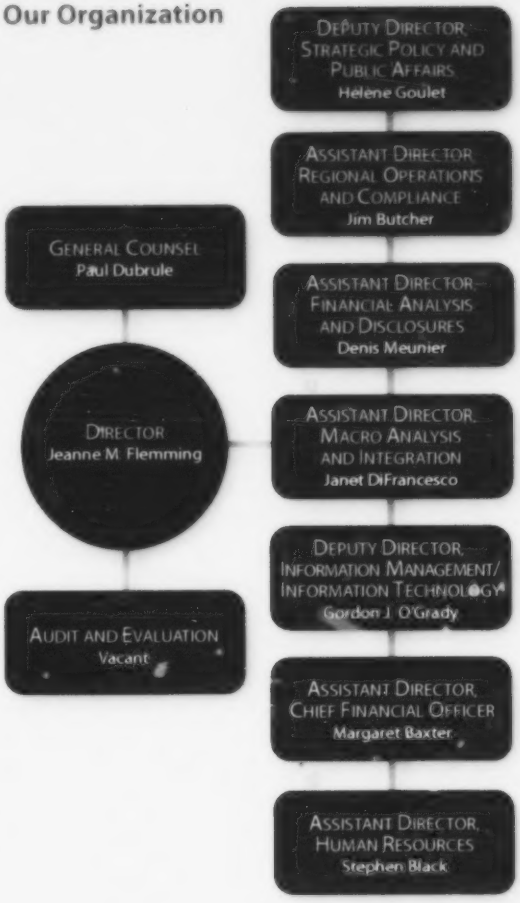

OUR OBJECTIVE

To contribute to the safety of Canada by facilitating the detection, prevention and deterrence of money laundering, the financing of terrorist activities and other threats to the security of Canada.

OUR LEGISLATION

Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act (PCMLTFA)

OUR ACTIVITIES

- Receiving financial transaction reports in accordance with the legislation and regulations and safeguarding personal information under our control.
- Ensuring compliance of reporting entities with the legislation and regulations.
- Producing financial intelligence on suspected money laundering, terrorist activity financing and other threats to the security of Canada.
- Researching and analyzing data from a variety of information sources that shed light on trends and patterns in financial crime.
- Enhancing public awareness and understanding of money laundering and terrorist activity financing.

OUR RELATIONSHIPS

DOMESTIC:

- Reporting entities and their representative associations
- National and provincial financial regulators
- RCMP, provincial and municipal police forces
- Canadian Security Intelligence Service (CSIS)
- Canada Border Services Agency (CBSA)
- Canada Revenue Agency (CRA)
- Department of Finance
- Department of Justice
- Public Prosecution Service Canada (PPSC)
- Public Safety Canada (PS)
- Foreign Affairs and International Trade Canada (DFAIT)
- Communications Security Establishment (CSE)
- Privy Council Office (PCO)
- Treasury Board of Canada Secretariat (TBS)
- National Coordinating Committee on Organized Crime (NCCOC
- Canadian Association of Chiefs of Police (CACP)

INTERNATIONAL:

- Foreign financial intelligence units (FIUs)
- The Egmont Group of Financial Intelligence Units
- Other international organizations such as the Financial Action Task Force (FATF), the World Bank, the International Monetary Fund (IMF), the Caribbean Financial Action Task Force (CFATF) and the Asia/Pacific Group on Money Laundering (APG)

WHO WE ARE

Our Organization

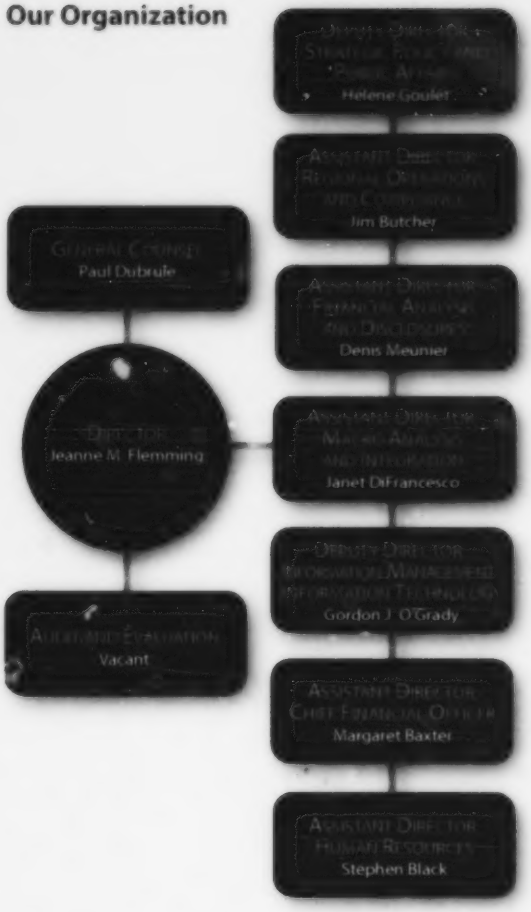

OUR OBJECTIVE

To contribute to the safety of Canada by facilitating the detection, prevention and deterrence of money laundering, the financing of terrorist activities and other threats to the security of Canada.

OUR LEGISLATION

Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act (PCMLTFA)

OUR ACTIVITIES

- Receiving financial transaction reports in accordance with the legislation and regulations and safeguarding personal information under our control.
- Ensuring compliance of reporting entities with the legislation and regulations.
- Producing financial intelligence on suspected money laundering, terrorist activity financing and other threats to the security of Canada.
- Researching and analyzing data from a variety of information sources that shed light on trends and patterns in financial crime.
- Enhancing public awareness and understanding of money laundering and terrorist activity financing.

OUR RELATIONSHIPS

DOMESTIC:

- Reporting entities and their representative associations
- National and provincial financial regulators
- RCMP, provincial and municipal police forces
- Canadian Security Intelligence Service (CSIS)
- Canada Border Services Agency (CBSA)
- Canada Revenue Agency (CRA)
- Department of Finance
- Department of Justice
- Public Prosecution Service Canada (PPSC)
- Public Safety Canada (PS)
- Foreign Affairs and International Trade Canada (DFAIT)
- Communications Security Establishment (CSE)
- Privy Council Office (PCO)
- Treasury Board of Canada Secretariat (TBS)
- National Coordinating Committee on Organized Crime (NCCOC
- Canadian Association of Chiefs of Police (CACP)

INTERNATIONAL:

- Foreign financial intelligence units (FIUs)
- The Egmont Group of Financial Intelligence Units
- Other international organizations such as the Financial Action Task Force (FATF), the World Bank, the International Monetary Fund (IMF), the Caribbean Financial Action Task Force (CFATF) and the Asia/Pacific Group on Money Laundering (APG)

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

September 11, 2008

The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P.
Minister of Finance
L'Esplanade Laurier
140 O'Connor Street
21st Floor, East Tower
Ottawa, Ontario
K1A 0G5

Dear Minister:

Pursuant to section 71(1) of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*, I am pleased to present you with the seventh Annual Report for the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC). This report provides details on our operations and our achievements for the period from April 1, 2007 to March 31, 2008, as well as our priorities for 2008-09.

We continue in our commitment to promote compliance with Canada's anti-money laundering and anti-terrorist activity financing legislation and to deliver high-quality financial intelligence.

Yours sincerely,

Jeanne M. Flemming

Jeanne M. Flemming
Director

Canada

$

¥

£

¢

FINTRAC

2008 Annual Report

Financial Intelligence and Public Safety

CONTENTS

MESSAGE FROM THE DIRECTOR 2

SAFEGUARDING PERSONAL INFORMATION 3

THE YEAR IN REVIEW 4

Strengthening the Regime 5

FINANCIAL INTELLIGENCE 6

The Nature and Role of Financial Intelligence 6

Trends and Typologies: Strategic Intelligence 8

Our Financial Intelligence Disclosures 9

Snapshot of our 2007-08 Cases 13

WORKING IN PARTNERSHIP 16

Reporting Entities 16

Domestic Partners 19

International Partners 20

CORPORATE EFFECTIVENESS 21

The Power of our Technology 21

Human Resources 21

Budget Highlights 22

ANNEXES

What a FINTRAC Case Disclosure Contains 24

Glossary 25

MESSAGE FROM THE DIRECTOR

In the few months since I became FINTRAC's Director, I have been impressed with the professionalism of the Centre's staff and what has been achieved in the eight years since its creation. Remarkable things still lie ahead, as we sharpen our focus and increase our output of financial intelligence.

As Canada's financial intelligence unit, we serve the entire country, providing our partners at the federal, provincial and municipal level with crucial information on the movement of proceeds of crime and terrorist activity financing. We are able to do this because FINTRAC is the central point for the collection of information concerning millions of financial transactions. With our sophisticated information technology tools and our experienced analysts, we are able to connect financial transactions in what are often elaborate webs of criminal and terrorist activity. In the production of financial intelligence, we are indebted to the thousands of financial institutions and intermediaries that have established compliance regimes throughout Canada. Working collaboratively with these entities, we are helping to create an environment that is hostile to money derived from criminal activity.

This past year, we have been working hard to implement Bill C-25, which amended the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* (PCMLTFA). These changes extended the range of information that we may disclose to our partners. It also provided for the creation of a money services businesses registry. In the coming year, Bill C-25 will also expand certain obligations to four new business and professional sectors, and will give FINTRAC the authority to levy administrative monetary penalties where there has been failure to comply with the PCMLTFA. These legislative amendments are important in strengthening Canada's anti-money laundering / anti-terrorist financing regime and our effectiveness.

The task we have been given is both daunting and vital. It is daunting because those undertaking money laundering and the financing of terrorist activity are devious in covering their tracks, sometimes using many financial intermediaries. It is only through our experience and with our technology that we are able to find the threads linking diverse and seemingly unconnected activities.

The task is vital because we are all, to a greater or lesser extent, victims of these crimes, none more so, of course, than those killed or maimed by terrorist activity. But laundered money is likely to flow, for example, from drug deals or from various types of fraud, all of which also leave a trail of victims in their wake.

FINTRAC's challenge, as we move forward, will be to live up to the expectations of our partners, both international and domestic, for the financial intelligence that they have come to value and rely on. We have gained the respect of our peers around the world and have become an important resource for Canadian investigators. We must capitalize on this and increase the quantity and quality of our contribution to their work.

Our success as an agency will be defined by the assistance that we are able to offer our partners. To a large degree, the growing demand for FINTRAC's intelligence speaks to this success, as FINTRAC is being asked to contribute to investigations in Canada and around the world. We will strive to meet this demand and we will measure our progress by the success of our partners as they investigate and prosecute the criminals behind the transactions.

Jeanne M. Flemming

Jeanne M. Flemming
Director

SAFEGUARDING PERSONAL INFORMATION

FINTRAC is entrusted with millions of records of financial transactions made by Canadians. This is why FINTRAC's governing legislation, the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act *(PCMLTFA), sets the highest standards for the protection of personal information. We continue to uphold the most rigorous security measures. These are applied to every part of our operations, from controlling access to the Centre's physical premises, to handling, storing and retaining all personal data under our control.*

THE PCMLTFA

Privacy protection measures in the PCMLTFA establish the Centre as an independent agency, which must act at arm's length from the law enforcement and national security agencies to which it provides financial intelligence. These measures ensure that FINTRAC can only disclose specific information as described in the Act, only to police and specific enforcement and national security agencies, and only when established legal thresholds are met.

A key provision of the recent amendments to the PCMLTFA requires that the Office of the Privacy Commissioner (OPC) conduct a review, every two years, of FINTRAC's measures to protect information it receives and collects. The first review was initiated in 2007-08. FINTRAC looks forward to the final report, and to responding to any recommendations that will help to further strengthen the Centre's measures to protect information.

PHYSICAL CONTROLS

FINTRAC develops and designs any new system or program with privacy protection in mind. The application of the Government of Canada's policy on privacy impact assessments (PIAs) allows the Centre to identify and mitigate privacy risks prior to the implementation of any new programs. Over the last year, the Centre has completed or updated three PIA reports, and obtained the OPC's guidance to help in ensuring the protection of the privacy of all Canadians.

An integrated security program is in place at all of FINTRAC's premises in Ottawa, Montreal, Toronto and Vancouver to protect against unauthorized access. In addition, employee access to our databases is recorded and monitored and access to these databases is governed by the "need-to-know" principle.

STAFF

All of our employees are required to have a high security clearance. As well, all employees receive ongoing training on their responsibilities regarding the protection of personal information entrusted to FINTRAC. There are severe penalties for improper disclosure of information, which can include up to five years in jail, a fine of up to $500,000, or both.

EMERGENCY

We continue to build a comprehensive business continuity plan that will ensure our ability to carry out critical functions, including the protection of personal information, in the event of a temporary or longer term emergency.

THE YEAR IN REVIEW

In 2007-08, our responsibilities and our capacity both to gather and to provide financial intelligence were expanded with the amendments (and subsequent regulations) to our governing legislation, the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act *(PCMLTFA), adopted in December 2006.*

With the new provisions, our case disclosures can include a greater range of information relating to financial transactions, and the number of agencies to which we are authorized to make them has increased. Consequently, because our financial intelligence is enriched, its value in investigations is enhanced. Feedback from the law enforcement and intelligence communities already reflects this enhancement.

The success of this initiative is closely linked to the determined efforts of reporting entities to adapt to these new legal obligations. In the past year, we have worked tirelessly in close cooperation with the Department of Finance and with reporting entities and their representative associations to help them prepare for these changes during what has undoubtedly been a challenging period for financial institutions and intermediaries that are subject to the Act.

The impact of the implementation on our own operations was substantial as well. We increased our staff considerably to handle the workload and our IT professionals put in countless hours to recalibrate our systems to accommodate the new reporting requirements. They established platforms to support the money services businesses registry, effective since June 2008, and the administrative monetary penalties regime, which will take effect in December 2008.

Our macro-analytic capacity continued to grow, and was also expanded by the additional data received through Bill C-25 amendments. We were able to disseminate a number of new and well-received strategic intelligence products during the year.

Canada was subject to a mutual evaluation by the Financial Action Task Force (FATF) of the effectiveness of its anti-money laundering and anti-terrorist financing regime as it applied to the FATF's 40+9 Recommendations. In this assessment, Canada's legal system, law enforcement powers, international cooperation and measures to combat terrorist financing were all rated highly. In addition, regulatory changes that were introduced after the evaluation contribute to bringing the Canadian regime into compliance with FATF standards. FINTRAC will continue to work with other interdepartmental partners to improve the Canadian regime further.

Internationally, we provided key support for the establishment of the Egmont Group Secretariat in Toronto, which became fully operational in October 2007. This accomplishment emphasizes Canada's commitment to seeking multi-lateral solutions to the global problem of organized crime and terrorism. (See the Glossary to learn more about the Egmont Group.)

The appointment of Jeanne M. Flemming as agency head—subsequent to the retirement last December of Horst Intscher, FINTRAC's first director—provided a perfect opportunity to take stock of past achievements, and to reflect on the major tasks that lie ahead. Clearly, FINTRAC has successfully completed its early start-up and building phase and is moving to a new level of maturity.

Strengthening the Regime

Bill C-25 and subsequent amendments to the regulations under the PCMLTFA brought in changes that strengthen and broaden Canada's AML/ATF regime and improve its capacity for detection and deterrence.

Enhancements include the following:

- Suspicious attempted transactions must be reported.
- Correspondent banking relationships are subject to greater scrutiny.
- Transactions conducted by politically exposed foreign persons are subject to enhanced monitoring.
- Real estate agents and brokers, as well as accountants, are subject to expanded client due diligence and record keeping requirements.
- All reporting entities are required to conduct a risk assessment of their activities and to establish measures to mitigate those activities deemed to be at higher risk for money laundering and terrorist activity financing.
- Non face-to-face client identification requirements are expanded and strengthened for all sectors.
- Financial institutions that have subsidiaries or branches in non-FATF jurisdictions are required to apply policies and procedures that are consistent with PCMLTFA requirements.
- Certain reporting entities are required to maintain originator information for outgoing international wire transfers.
- Certain reporting entities are required to obtain information on the beneficial owners of corporations and other entities.

Money Services Businesses (MSB) Registration
Such a registration system within Canada allows for the identification of MSBs. It thereby helps law enforcement agencies to identify illegal operators and enhances FINTRAC's ability to monitor for compliance. The increased rigour makes the sector less attractive to potential money launderers and terrorist activity financiers, and it ensures that Canada continues to meet its international obligations under the Financial Action Task Force.

Administrative Monetary Penalties (AMPs)
This regime will provide FINTRAC with an additional tool to encourage compliance by reporting entities. It will provide a broader range of sanctions for those failing to comply, and it will create a level playing field for those that have established robust compliance regimes.

New Sectors
The expansion of certain requirements to dealers in precious metals and stones, notaries public in British Columbia, real estate developers and the legal profession will serve to further strengthen Canada's existing anti-money laundering and anti-terrorist financing regime. By bringing in new sectors that have been identified as being at potential risk, the ability for exploitation by money launderers and terrorist financiers is reduced. This creates increased international confidence in Canada's financial system and institutions as a whole.

Strengthening the Regime

Bill C-25 and subsequent amendments to the regulations under the PCMLTFA brought in changes that strengthen and broaden Canada's AML/ATF regime and improve its capacity for detection and deterrence.

Enhancements include the following:

- Suspicious attempted transactions must be reported.
- Correspondent banking relationships are subject to greater scrutiny.
- Transactions conducted by politically exposed foreign persons are subject to enhanced monitoring.
- Real estate agents and brokers, as well as accountants, are subject to expanded client due diligence and record keeping requirements.
- All reporting entities are required to conduct a risk assessment of their activities and to establish measures to mitigate those activities deemed to be at higher risk for money laundering and terrorist activity financing.
- Non face-to-face client identification requirements are expanded and strengthened for all sectors.
- Financial institutions that have subsidiaries or branches in non-FATF jurisdictions are required to apply policies and procedures that are consistent with PCMLTFA requirements.
- Certain reporting entities are required to maintain originator information for outgoing international wire transfers.
- Certain reporting entities are required to obtain information on the beneficial owners of corporations and other entities.

Money Services Businesses (MSB) Registration
Such a registration system within Canada allows for the identification of MSBs. It thereby helps law enforcement agencies to identify illegal operators and enhances FINTRAC's ability to monitor for compliance. The increased rigour makes the sector less attractive to potential money launderers and terrorist activity financiers, and it ensures that Canada continues to meet its international obligations under the Financial Action Task Force.

Administrative Monetary Penalties (AMPs)
This regime will provide FINTRAC with an additional tool to encourage compliance by reporting entities. It will provide a broader range of sanctions for those failing to comply, and it will create a level playing field for those that have established robust compliance regimes.

New Sectors
The expansion of certain requirements to dealers in precious metals and stones, notaries public in British Columbia, real estate developers and the legal profession will serve to further strengthen Canada's existing anti-money laundering and anti-terrorist financing regime. By bringing in new sectors that have been identified as being at potential risk, the ability for exploitation by money launderers and terrorist financiers is reduced. This creates increased international confidence in Canada's financial system and institutions as a whole.

FINANCIAL INTELLIGENCE

The Nature and Role of Financial Intelligence

Financial intelligence opens a unique window onto the complex and hidden channels of illegal money flows. In doing so, it gives law enforcement and intelligence agencies a crucial advantage in their anti-crime and counter-terrorism efforts.

The great value and great advantage of financial intelligence analysis is that it can provide a detailed picture of suspicious money movements as they criss-cross different institutions, sectors and regions of the country. It is also able to establish the complex links between individuals, businesses and accounts in a way that would not be possible through any other form of intelligence gathering or analysis.

Human intelligence might reveal an association among several individuals. But, if there are numerous transactions flowing between or among these individuals or the accounts that they control, it is financial intelligence that can establish that association in some detail. It may, for example, demonstrate joint interests in businesses or in jointly held accounts. It may also reveal an unexpectedly larger network of potentially illegal activity, one which is very often transnational in nature.

WHAT FIUS DO

Compared with traditional police and security investigations, the field of financial intelligence analysis is new. The first financial intelligence unit (FIU) appeared only in the early 1990s, while FINTRAC itself came into being in 2000.

FIUs are central national agencies responsible for receiving and analyzing financial information, and for providing disclosures on suspicious financial transactions to the competent authorities. By analyzing the reports they receive from financial institutions and intermediaries, FIUs can shed light on the movement of laundered money, and of funds used to finance either terrorism or threats to national or global security.

While these criminal activities are not new, their range, speed and complexity in a cyberspace world present new challenges to both national and global security and to traditional approaches to law enforcement. For the criminal and the terrorist, as well as for the rest of us, our global environment is conveniently shrinking.

ABROAD AND AT HOME

Internationally, and as a group, FIUs are contributing—and will contribute more—to global security and the stability of legitimate economies and the institutions that underpin them. It is important to note, however, that the primary responsibility of any FIU lies with the financial transactions taking place in its own country. Consequently, an FIU's effectiveness depends to a great degree on its national environment, and this includes, among other things, government support, the fair application of laws, and the cooperation of the FIU's partners. FINTRAC is particularly fortunate in its national environment, which provides a careful balancing of the needs of law enforcement and national security with the privacy rights of individual Canadians.

SUSPICIOUS TRANSACTIONS AND EMERGING TRENDS

As with all FIUs, the defining product of FINTRAC is financial intelligence of the highest possible quality delivered in a timely fashion. In its production of financial intelligence, FINTRAC benefits from being one of the few FIUs that has developed electronic systems that permit the automated receipt of high volumes of financial reports and the rapid and precise mining of information from the millions of reports of various types in our databases.

This store of data, with the addition of publicly available information and information provided voluntarily by police and security agencies, sheds a powerful light on the movement of suspected criminal money. Our analysts are able to detect connections among activities across different institutions, sectors and regions of the country.

The financial intelligence we produce falls into two general categories. The first is information about specific suspicious transactions, that is, those that suggest movements of illicit money. The second is information showing overall patterns and trends as they emerge in the ever-evolving world of money laundering and terrorist financing.

THE FOUNDATIONS OF QUALITY

The high standard of the intelligence FINTRAC produces depends first, on the quality of the information that we receive, and second, on the way that information is managed and utilized.

We receive more than twenty million reports annually. Thirty years ago, the processing of this data would have required an army of sorters, filers and compilers to collect and analyze such volumes, as well as an airplane hangar in which to store the records. Today however, FINTRAC is up to the task at hand thanks to the advanced technological infrastructure—electronic systems that we constantly revamp and upgrade—that lies at the core of our operations. As well, we have increased our complement of analysts by 30 per cent.

It is vital that FINTRAC receives reports that are complete and accurate. As a result, we are constantly communicating with the multitude of entities and individuals that report to us, and clarifying their reporting obligations and other requirements. The quality of the vast majority of the reports we receive speaks to the degree of their competence and hard work.

WHAT LIES AHEAD

Organized crime and terrorism are a threat to global and domestic security, and they undermine the stability of nations and economies. There is a strong, collective and committed effort both in Canada and around the world to fight against their power and profits.

As new ideas and advances in technology provide openings for criminal financial activities, so will they provide new opportunities for FINTRAC and its sister FIUs to detect and act upon them. Our goal will be unchanged: to produce the highest quality financial intelligence that will support the fight against money laundering and terrorist activity financing, and help make Canada a hostile environment to the criminals that profit from these activities.

Trends and Typologies: Strategic Analysis

With its analytical expertise and powerful technology, FINTRAC is uniquely positioned to provide its partners with information about evolving trends and patterns in money laundering and terrorist activity financing. By mining and analyzing our store of financial information in combination with other external sources of intelligence, we can produce important insights into existing and potential new forms of illegal money movement. This high-level intelligence not only helps FINTRAC to refine its own analytical processes, it also helps our partners to develop appropriate counter-measures in anticipation of events.

In 2007-08, we produced and disseminated a wide range of well-received strategic analysis products to our partners. Among these were "The Watch", an environmental scan focused on money laundering and terrorist activity financing issues; "Backgrounders", which present a general overview of emerging trends and typologies; and financial intelligence "Briefs" which provide a more in-depth assessment of our reports and disclosures. As in the past, "Perspectives" were also produced to offer a retrospective of our disclosures and reports, and to identify typologies and patterns of transactions in relation to a particular subject or theme.

STRATEGIC FINANCIAL INTELLIGENCE EXAMPLES

PREPAID CARDS

Prepaid cards provide access to funds that are paid in advance by the cardholder or a third party. The use of prepaid cards is increasing in Canada and around the world, posing a challenge to the fight against money laundering and terrorist activity financing.

Prepaid cards present the same characteristics that make cash so attractive to criminals. They are portable, valuable, exchangeable and potentially anonymous. The wide variety of prepaid cards also means fund origins are difficult to trace and it is hard to ascertain whether the money is from a legitimate source.

GLOBAL SECURITIES INDUSTRY

To study how the global securities industry could be applied to money laundering activities, we reviewed both our case disclosures and our large cash and suspicious transaction reports from November 2001 to March 2007.

The review showed that the industry had been used for various criminal activities including drug trafficking, stock manipulation and fraud. Frequently associated typologies are: the use of front companies; the use of professionals to facilitate the introduction of proceeds; the use of margin trading accounts and/or money orders; and the use of securities that fall under certain U.S. regulations. Although this last one is not directly applicable in Canada, Canadian criminals can still use it to launder their proceeds.

DIGITAL PRECIOUS METALS AND MONEY LAUNDERING

Digital precious metal operators (DPMOs) are Internet payment systems (IPS) providing digital currencies—purportedly backed by precious metals—that can be used for many kinds of financial transactions. DPMOs require the use of two service providers since, to establish and fund an account, a user must also use a digital currency exchange service (DCES) to remit real currency into digital currencies.

There is, of course, a legitimate market for such alternative payment systems, but the two-layer system creates a potential for illicit financial activities. These transactions have a high degree of anonymity because the accounts are not tied to banks. DCES are not obliged to vet the funds they transfer, and DPMOs, therefore, cannot truly ascertain their origin. There is, as a result, considerable potential to disguise the origin and destination of funds, especially as there is a web of DCES offering different options for receiving and sending funds, and also presenting a considerable challenge to auditors.

USE OF INVESTMENT COMPANIES AND TRUSTS FOR PURPOSES OF MONEY LAUNDERING AND TERRORIST ACTIVITY FINANCING

We reviewed our case disclosures from April 2005 to March 2007 to study how investment and trust companies and/or trust accounts in Canada, or associated with Canadians, could be applied to money laundering and terrorist activity financing. We also studied the use of professional intermediaries in creating such companies and/or accounts (e.g. legal trust accounts) and the way some transactions were facilitated.

The results suggested that while both companies and trusts could be used in different types of illicit financial activities, they appear mostly to be used in the layering stage of money laundering. The three typologies most often associated with these activities are: multi-jurisdictional structures of corporations and trusts, the involvement of non-financial intermediaries and professionals, and the use of nominees.

Our Financial Intelligence Disclosures

In general terms, FINTRAC's purpose is to assist the fight against organized crime and terrorism by providing financial intelligence to law enforcement and other designated authorities on money laundering, on the financing of terrorist activities, or on threats to the security of Canada.

While we are proud of the role FINTRAC plays in detecting and deterring criminal and terrorist activities, it is important to acknowledge that our contribution is part of a much larger and collaborative, multi-pronged effort that includes businesses, regulators, law enforcement, security agencies, and prosecutors. The financial intelligence we provide is one tool, albeit vital, that assists our partners in an often lengthy process that begins with investigations, follows through to charges, and ends with prosecutions, convictions and forfeitures.

In 2007-08, we were able to disclose to our partners 171 cases associated with money laundering (ML), 29 with terrorist activity financing and other threats to Canada's safety (TF/TH), and 10 with associations to both money laundering and terrorist activity financing (ML/TF/TH).

DISCLOSURES BY TYPE	
ML	171
TF/TH	29
ML/TF/TH	10
Total	**210**

0110000
0101010

"The value of FINTRAC's analysis is two-fold. It confirms and corroborates commercial relationships between suspected individuals and entities in foreign countries, and it also identifies to the Service previously unknown individuals and entities who may be engaged in similar threat-related activities; thus providing us with new avenues of investigation."

—Canadian Security Intelligence Service

"The value of FINTRAC's analysis is two-fold. It confirms and corroborates commercial relationships between suspected individuals and entities in foreign countries, and it also identifies to the Service previously unknown individuals and entities who may be engaged in similar threat-related activities; thus providing us with new avenues of investigation."

—Canadian Security Intelligence Service

As the chart below illustrates, more than half of these 210 disclosures were delivered to the RCMP with the others being sent to municipal and provincial police forces, foreign FIUs, as well as to CSIS, CBSA, CRA and CSE. In total, our disclosures went to 300 recipients.

DISTRIBUTION OF DISCLOSURE RECIPIENTS IN 2007-08

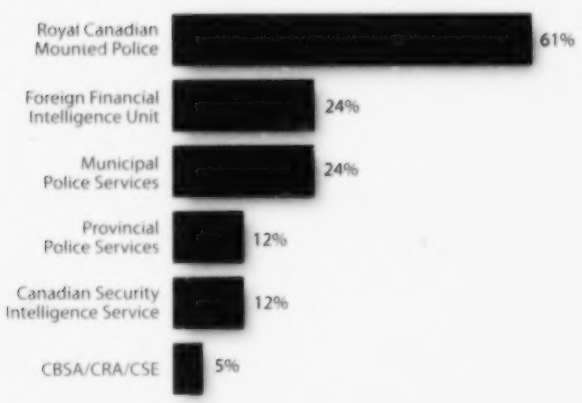

The percentages in this chart do not add up to 100% because FINTRAC disclosures are often destined to more than one recipient.

PERCENTAGE OF DISCLOSURES INVOLVING SIX OR MORE REPORTING ENTITIES

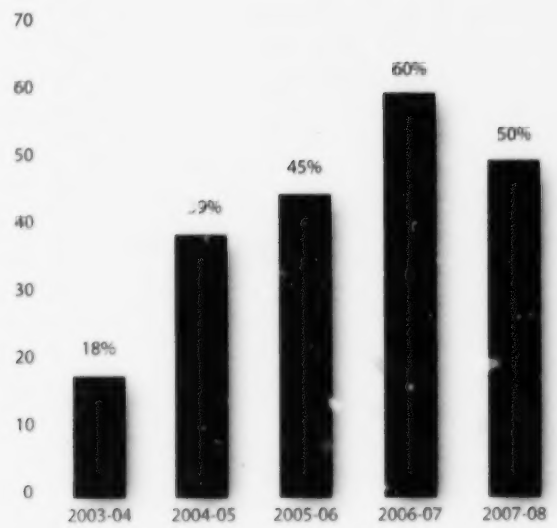

These numbers alone, however, give no sense of the millions of information sources, the complex and powerful technology, and the skilled analysis that lie behind any given disclosure.

FINTRAC's sophisticated data mining techniques are able, for example, to look for links among transaction reports received from a multiplicity of different reporting entities. In so doing they can uncover the trail left by money launderers who typically use several banks—sometimes more than a dozen in widely dispersed locations—to try to evade detection. As the next graph shows, half of our case disclosures this past year were based on reports from six or more reporting entities.

As the snapshot of sample cases on page 13 shows, the financial intelligence that FINTRAC discloses takes a variety of forms and is derived through many different methods. Often information provided to us by law enforcement and intelligence agencies leads us to comb through our databases to find connections that would otherwise elude investigators. What we are then able to disclose gives the investigators a valuable return on that initial lead.

In other instances, our automated technology will find suspicious patterns of financial transactions, and these enable our analysts to construct a case that is wholly new to police and other disclosure recipients. Common to all cases, however, is the scope and detail of the intelligence that FINTRAC is able to provide.

LOOKING AHEAD

Looking to the future, if we are to increase FINTRAC's effectiveness in producing timely and high-quality financial intelligence, we must always improve and update both the skills of our analysts and the tools they use in their work. In 2008-09, our focus will be on providing additional training and development for new analysts. We will continue to expand and refine our technologies, and to use increasingly effective means to discern suspicious patterns from the financial information we receive. We will continue to enhance our collaboration with our partners. These efforts, together with the enriched content of disclosures made possible by the Bill C-25 amendments, cannot fail to magnify the impact of our financial intelligence on suspected money laundering and terrorist financing investigations.

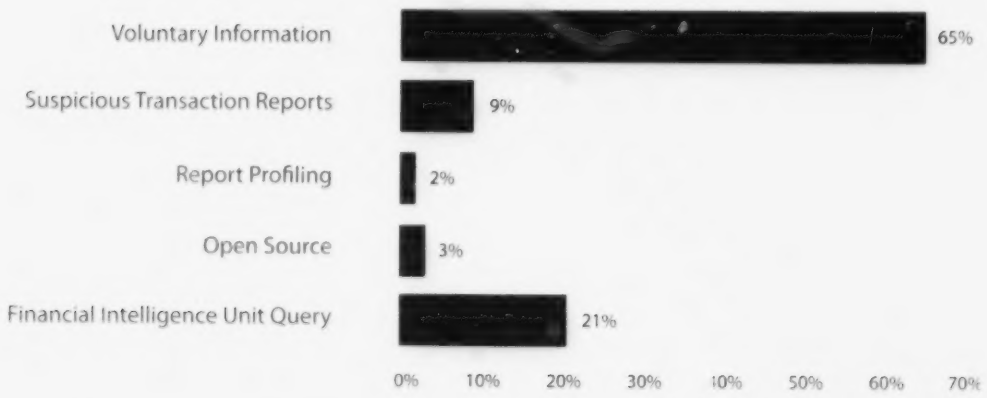

"The quality of FINTRAC's analysis assisted in visualizing the dynamics behind the financial transactions conducted by the subject and an associated company. In addition, the disclosure assisted in the identification of new parties that were also involved in the transactions. The information provided in the disclosure confirmed some previously known facts but also assisted in the development of new investigative approaches." [Translation]

—Service de police de la Ville de Montréal

0110000

LOOKING AHEAD

Looking to the future, if we are to increase FINTRAC's effectiveness in producing timely and high-quality financial intelligence, we must always improve and update both the skills of our analysts and the tools they use in their work. In 2008-09, our focus will be on providing additional training and development for new analysts. We will continue to expand and refine our technologies, and to use increasingly effective means to discern suspicious patterns from the financial information we receive. We will continue to enhance our collaboration with our partners. These efforts, together with the enriched content of disclosures made possible by the Bill C-25 amendments, cannot fail to magnify the impact of our financial intelligence on suspected money laundering and terrorist financing investigations.

DISTRIBUTION OF CASE ORIGINATORS FOR 2007-08

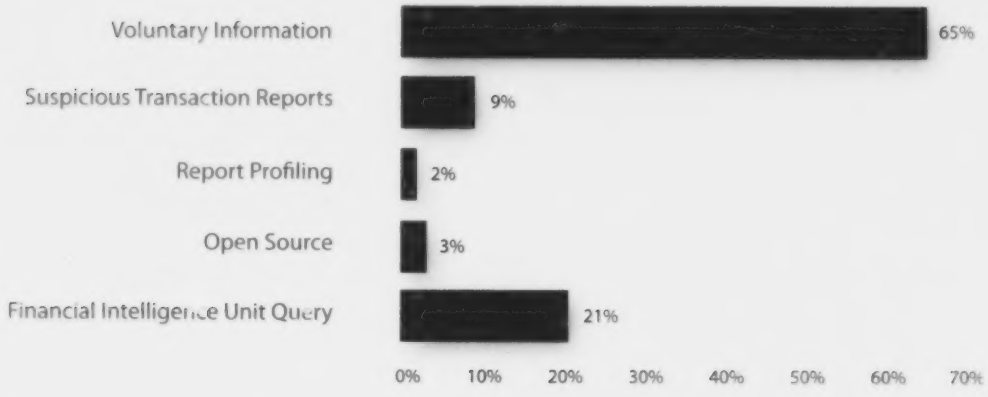

"The quality of FINTRAC's analysis assisted in visualizing the dynamics behind the financial transactions conducted by the subject and an associated company. In addition, the disclosure assisted in the identification of new parties that were also involved in the transactions. The information provided in the disclosure confirmed some previously known facts but also assisted in the development of new investigative approaches." [Translation]

—Service de police de la Ville de Montréal

0110000

Snapshot of our 2007-08 Cases

DRUG TRAFFICKING AND MONEY LAUNDERING

Laundering the proceeds of drug trafficking accounts for approximately a third of our cases. Huge sums are generated and hiding these proceeds becomes very difficult for criminals. Drug trafficking often involves large criminal organizations using complicated schemes to launder money.

SAMPLE CASE 1

From as early as 2002, FINTRAC had been making disclosures to law enforcement about individuals connected with an international criminal organization centred in Toronto.

Our analysis showed a Canada-wide network of businesses offering a myriad of financial services, many suspected of laundering drug proceeds. Our intelligence also confirmed that funds were ultimately being sent by various means to other parts of the world.

In 2007, after a lengthy joint U.S./Canadian investigation, the organization was completely dismantled.

In the United States, there was a seizure of cash worth more than US$7 million as well as drugs. In Canada, police seized drugs, properties and more than $350,000 in cash. In all, 23 people were charged in the United States with conspiracy pertaining to various drug-related offences, all of which carry a penalty of up to 20 years of imprisonment.

SAMPLE CASE 2

Towards the end of 2006, we received a number of voluntary information records about a network of individuals suspected of importing drugs and of supplying methamphetamine and ecstasy laboratories with precursor chemicals. Our analysis uncovered further suspects and suspicious transactions, both domestic and international. We were able to provide the investigating agency with considerable information about the laundering of profits through a complex system of bank accounts in Canada and Asia.

In December 2007, police arrested the mastermind of the complex drug syndicate and a dozen other individuals. Police also expected to charge another 100 people around the world. They seized drugs valued at more than $150 million, and over $8 million in cash and other property.

TERRORIST ACTIVITY FINANCING

The Centre is also mandated to disclose information that is relevant to investigations related to terrorist activity financing. Over the years, FINTRAC has provided a number of disclosures to police, the RCMP and CSIS that have included valuable financial intelligence regarding individuals and entities suspected of conducting or planning activities within Canada in support of terrorist groups. Some of the cases have also been generated from the analysis of publicly available information and suspicious transaction reports (STRs) information. A good example of such a case is provided on the next page.

SAMPLE CASE

Through our analysis of suspicious transaction information, we were able to identify certain previously unrecognized individuals as part of a known terrorist group. A few months after our disclosure of this information to law enforcement, the media reported that a joint U.S./Canadian investigation had led to a number of people being charged with multiple crimes, including conspiracy to obtain weapons and to provide them and other resources to this same terrorist group. We uncovered further suspicious transactions made by another two entities and eight individuals—none of whom had been arrested or even named in this context.

These suspicious transactions included third party deposits of cash, cheques and bank drafts, sometimes followed by payments to credit card accounts or lines of credit, and by electronic funds transfers to individuals and sometimes to non-profit organizations, both in Canada and abroad.

FRAUD AND MONEY LAUNDERING

Fraud, such as telemarketing fraud, mortgage fraud, Nigerian letter scams and investment fraud, feature prominently in our cases. Again we find huge sums being generated by these cases and some tragic stories of the old, the vulnerable and the weak being bilked out of their life's savings. Over the years, FINTRAC has helped by supplying valuable financial intelligence tracking the criminal proceeds, notably in cross-border cases jointly investigated by Canadian and U.S. law enforcement.

SAMPLE CASE 1

A Canadian police unit investigating a series of mortgage frauds provided FINTRAC with a voluntary information record identifying three individuals and two entities suspected of criminal involvement. In each case, a house would be sold and then immediately resold, sometimes within minutes, at an inflated price. Banks issued mortgages to fictitious buyers based on the inflated prices, and then were left holding the inflated mortgages. The profit was the difference between the funds needed to close the first sale, and the mortgage for the second.

FINTRAC was able to uncover four additional individuals, one of whom was sentenced to three and a half years in prison for his role in the scheme, which involved fraud totalling $3 million.

SAMPLE CASE 2

In this particular scheme, victims were recruited as "company representatives" to collect funds from overseas customers from whom they received cheques, which they then deposited in their own accounts. They then wired 90% of the cheques' value to accounts in another country, keeping the remaining 10% as a commission. The cheques were then found to be counterfeit, and the victims became liable for repayment of these funds to the banks.

A voluntary information record from law enforcement identified a network of suspected individuals and businesses. Our analysis uncovered an additional seven individuals suspected of being involved, almost all of them located in the country to which the money was wired. During a period of just over two and a half years almost $2.5 million and US$1 million had found its way there.

In this case, we were able to play a key role by providing valuable information to the FIU of that country, as well as to law enforcement agencies, which are still investigating the suspects.

THREATS TO NATIONAL SECURITY

As the Canadian Security Intelligence Service has reported, espionage has not gone away and in some cases has increased. When CSIS supplies us with records, we step in to track funds, identify previously unknown suspects, and sometimes, prove initial leads groundless.

SAMPLE CASE

In this case, voluntary information we received identified individuals suspected of being involved in espionage activities under the direction of a foreign government. These individuals were suspected of circumventing Canadian export controls, through companies operated in Canada and abroad. The individuals were shipping restricted materials in a manner designed to avoid detection and circumvent applicable laws.

Analysis of FINTRAC's data holdings revealed a number of suspicious financial transactions associated with the individuals and companies. Additional companies identified by FINTRAC were also suspected to be associated to the same network. Some transactions, reported in electronic funds transfer reports involved monthly or bi-monthly electronic funds transfers.

These had been ordered, through local banks, from a company located in the foreign country, to one of the companies in Canada reported to be involved in the purchase of industrial machinery. The funds received from the foreign country would normally be transferred within a few days to various business accounts held in different financial institutions in Canada. Many electronic funds transfers passed between the same Canadian company and a number of other companies located in the same foreign country. Between 2002 and 2007, the transactions amounted, in total, to over $35 million.

AUTOMATED DETECTION OF SUSPICIOUS TRANSACTIONS

The Centre has expended countless hours developing its own automated tools to detect patterns in suspicious transactions. These tools have the power to sift through millions of records in our database to extract likely cases for our analysts to pursue.

One such automated pattern search revealed a series of large cash transaction reports linked to an individual who had purchased casino chips worth more than $7 million in just over a year. In the same period the individual had deposited more than $3 million into a personal account. FINTRAC's disclosure to law enforcement of the information flagged by this technology proved to be the sole indication of this individual's suspicious activities.

"CFSEU-BC has frequently used FINTRAC disclosures in affidavits to support grounds for court-ordered investigational assistance; they have been particularly helpful to verify information and evidence gathered from other sources, and in the identification of assets held by nominees. Frequently the historical nature of these disclosures has provided investigational opportunities that were not considered by investigators engaged in the immediate and pressing needs of complex projects.

FINTRAC disclosures have been an invaluable summary tool [in training that the CFSEU-BC provides to other investigative teams and police units], as demonstrative of where financial crime investigations need to focus. Additional investigations could be launched and significantly advanced, where the resources and expertise of the recipient police units were matched to the information being provided by FINTRAC disclosures."

—Combined Forces Special Enforcement Unit, British Columbia

0110000
0101010

THREATS TO NATIONAL SECURITY

As the Canadian Security Intelligence Service has reported, espionage has not gone away and in some cases has increased. When CSIS supplies us with records, we step in to track funds, identify previously unknown suspects, and sometimes, prove initial leads groundless.

SAMPLE CASE

In this case, voluntary information we received identified individuals suspected of being involved in espionage activities under the direction of a foreign government. These individuals were suspected of circumventing Canadian export controls, through companies operated in Canada and abroad. The individuals were shipping restricted materials in a manner designed to avoid detection and circumvent applicable laws.

Analysis of FINTRAC's data holdings revealed a number of suspicious financial transactions associated with the individuals and companies. Additional companies identified by FINTRAC were also suspected to be associated to the same network. Some transactions, reported in electronic funds transfer reports involved monthly or bi-monthly electronic funds transfers.

These had been ordered, through local banks, from a company located in the foreign country, to one of the companies in Canada reported to be involved in the purchase of industrial machinery. The funds received from the foreign country would normally be transferred within a few days to various business accounts held in different financial institutions in Canada. Many electronic funds transfers passed between the same Canadian company and a number of other companies located in the same foreign country. Between 2002 and 2007, the transactions amounted, in total, to over $35 million.

AUTOMATED DETECTION OF SUSPICIOUS TRANSACTIONS

The Centre has expended countless hours developing its own automated tools to detect patterns in suspicious transactions. These tools have the power to sift through millions of records in our database to extract likely cases for our analysts to pursue.

One such automated pattern search revealed a series of large cash transaction reports linked to an individual who had purchased casino chips worth more than $7 million in just over a year. In the same period the individual had deposited more than $3 million into a personal account. FINTRAC's disclosure to law enforcement of the information flagged by this technology proved to be the sole indication of this individual's suspicious activities.

"CFSEU-BC has frequently used FINTRAC disclosures in affidavits to support grounds for court-ordered investigational assistance; they have been particularly helpful to verify information and evidence gathered from other sources, and in the identification of assets held by nominees. Frequently the historical nature of these disclosures has provided investigational opportunities that were not considered by investigators engaged in the immediate and pressing needs of complex projects.

FINTRAC disclosures have been an invaluable summary tool [in training that the CFSEU-BC provides to other investigative teams and police units], as demonstrative of where financial crime investigations need to focus. Additional investigations could be launched and significantly advanced, where the resources and expertise of the recipient police units were matched to the information being provided by FINTRAC disclosures."

—Combined Forces Special Enforcement Unit, British Columbia

0110000

WORKING IN PARTNERSHIP

As well as the myriad money laundering and terrorism operations already in existence throughout the world, there are always more that are ready to spring into being when a window of opportunity appears. FINTRAC and its partners have always recognized that the best defence springs from the strongest possible association among the forces and agencies opposing these operations. We are, of course, constantly working to strengthen these associations.

Reporting Entities

Financial intermediaries and others subject to the requirements of the PCMLTFA are always on the front lines of the effort to detect and deter money laundering and terrorist financing activities. Our close partnership with these reporting entities is, therefore, of the highest priority. They must have all the information, tools and advice they need to fulfill their obligations, and we must ensure that they have it. This has been particularly important in the past year as various Bill C-25 changes have taken effect, and it will remain so as we complete implementation of the new provisions in 2008-09.

ASSISTANCE AND OUTREACH

In the past year, because of the ongoing implementation of Bill C-25, we focused on preparing for the new systems of reporting, record keeping, and client identification. We delivered over 370 presentations and seminars to reporting entities, reaching over 18,000 people. Included were 24 information sessions on the new requirements of the PCMLTFA in 10 cities across the country.

We also published a significant amount of new and updated guidance materials, including guidelines that detail the unique legislative requirements of the eight different business sectors subject to the Act and industry-specific information sheets that summarize the changes.

We modified the toll free service already available to reporting entities to provide them with direct and timely access to our regional officers for information on questions they might have about complying with the law. As well, the content of our Web site was updated and streamlined and now supports additional types of software and operating systems. The site is now more responsive to the needs of reporting entities and other users.

A great amount of effort was directed at the preparation for the June 23, 2008 implementation of Bill C-25 amendments requiring all money service businesses (MSBs) to be registered with FINTRAC. In the course of the year, we prepared and sent out an information pamphlet to all known MSBs, and we also distributed the pamphlet at public information sessions. A new Web site was built to provide MSBs with registration information.

DATA QUALITY, TIMING AND VOLUME MONITORING

This year, FINTRAC received a total of 21,626,007 reports across all reporting sectors. The financial transaction reports we receive from reporting entities are now fully monitored by our electronic systems for data quality, and we are developing procedures to monitor timing and volume.

RISK ASSESSMENT

Our compliance approach focuses on those reporting entities and sectors at the greatest risk of not complying with their legal obligations. We intensified our collaboration with international partners, such as Australia, the United Kingdom and the United States to share our most effective compliance practices, particularly those related to risk assessment. This year, FINTRAC and Statistics Canada collaborated on a project designed to enhance our risk assessment model.

QUESTIONNAIRES AND EXAMINATIONS

Our questionnaires remain a key tool for assessing how well our reporting entities are complying with the law, and in 2007-08, more than 6,000 were sent out for response, including the recently introduced questionnaire for the life insurance sector. We conducted a total of 277 examinations during the fiscal year, and the national and provincial regulatory agencies with which we have memoranda of understanding (MOU) conducted 257 examinations for their respective sectors.

We disclosed five cases of suspected non-compliance to law enforcement for investigation and prosecution.

REPORTS RECEIVED BY FISCAL YEAR AND TYPE

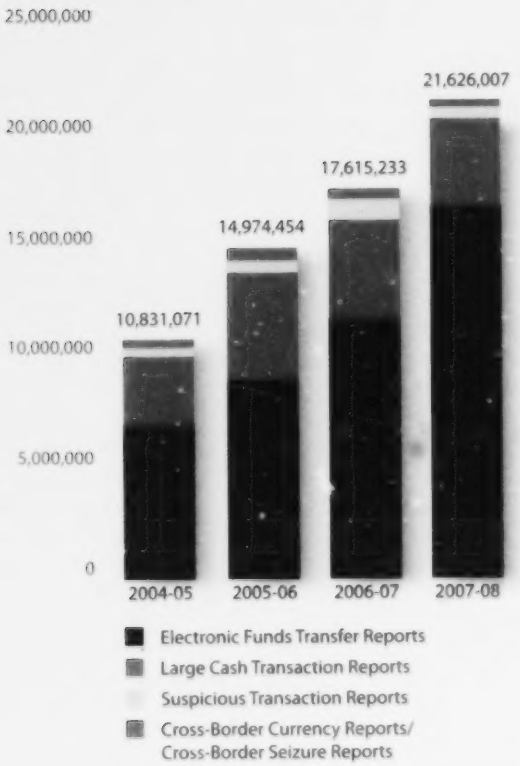

LOOKING AHEAD

From early days, our risk-based compliance program has included awareness activities, the monitoring of data quality, compliance questionnaires and examinations, as well as remedial action when we detect non-compliance.

With Bill C-25, we have extended existing client identification, monitoring and record keeping requirements for reporting entities. In addition, FINTRAC is responsible for administering the new money services businesses registry, created as a result of amendments that came into force on June 23, 2008. The coming year will see the remaining systems and administrative arrangements put in place, the main piece being the administrative money penalties regime. As well, four additional business and professional sectors will fall within the ambit of the legislation and regulations.

From the scope and complexity of these new requirements, it follows that we must intensify our outreach activities to reporting entities. Equally, we must increase the number of compliance examinations, and we must then follow up these examinations by providing reporting entities with substantial feedback.

Internationally, we will continue to work with foreign countries to exchange compliance-related information and share compliance best practices. Domestically, we will ensure that law enforcement agencies understand and respond appropriately to our non-compliance disclosures.

Compliance with the legislation lies at the heart of our effectiveness. Every compliance activity, from report filing to non-compliance disclosures, supports the AML/ATF regime. As part of an essential continuum, compliance is the key to creating an increasingly hostile environment for criminals who would use Canadian financial instruments and Canadian institutions to legitimize their illicit funds, or to channel money destined to create terror.

What Are Reporting Entities?

Reporting entities are those persons and organizations covered under Part I of the PCMLTFA who are required to meet a number of obligations, principally to:

- Implement a compliance regime
- Keep records of financial transactions
- Identify clients and determine the third parties involved in relevant transactions
- Report certain financial transactions to FINTRAC

Who Must Report

- Financial entities of all types (banks, credit unions, caisses populaires, etc.)
- Life insurance companies, brokers and agents
- Securities dealers (including portfolio managers and provincially authorized investment counsellors)
- Money services businesses (including foreign exchange dealers and alternative remittance systems, such as Hawala, etc.)
- Agents of the Crown that sell or redeem money orders
- Accountants/accounting firms and real estate brokers/sales representatives involved in certain client-related activities such as receiving or paying funds on behalf of a client
- Casinos (except some temporary charity casinos)

What Is Reported

- Suspicious transactions related either to money laundering or to terrorist activity financing regardless of dollar value, as well as suspicious attempted transactions (since June 2008)
- The existence of terrorist property in their possession or control, or information about a transaction or proposed transaction in respect of such property
- International electronic funds transfers involving $10,000 or more
- Large cash transactions of $10,000 or more
- Cross-border movements of $10,000 or more in currency or monetary instruments

Domestic Partners

FINTRAC continues to nurture and advance relationships with many departments, agencies, law enforcement bodies, the intelligence community, and other stakeholder or regulatory groups. We participate in, and learn from, meetings and conferences, and we are often able to clarify our roles, responsibilities and priorities. We also advance the Centre's policy framework in order to ensure that we continue to align our priorities with those of the Government of Canada and of our partners in the AML/ATF regime.

Working with our partners, we continue to promote the sharing of information, and to gain access to databases maintained by the federal or provincial governments for law enforcement or security reasons, as allowed for in the PCMLTFA.

During this fiscal year, FINTRAC participated in various interdepartmental forums such as the Public/Private Sector Advisory Committee and the National Coordinating Committee on Organized Crime.

We have been, and continue to be, involved in external reviews and discussions with partners. For example, we participated in the *Commission of Inquiry into the Investigation of the Bombing of Air India Flight 182* and the Public Safety and Anti-Terrorism Review, and continue to contribute to the Government's response to recommendations that relate to the Centre's activities.

The Centre also works to keep Canadians informed of the results accomplished on their behalf, through work on documents for Parliament, such as the Report on Plans and Priorities and the Departmental Performance Report, or through specific reporting and planning requirements such as the Strategic Review and the Management Accountability Framework.

"I am very pleased to report that there was absolute unanimity amongst all six participants that the FINTRAC Compliance [Training] Program was an exceedingly beneficial and productive exercise for us all... [We] were left with a greater understanding and an in-depth working knowledge of the area of AML/CFT Compliance, and importantly, how to go about ensuring proper compliance. FINTRAC should therefore indeed be very proud of the exemplary training module that it has developed, which sets out practices which can be adopted internationally."

—Sharda Sinanan-Bollers, then Director of the St. Vincent and Grenadines Financial Intelligence Unit

0110000
0101010

What Are Reporting Entities?

Reporting entities are those persons and organizations covered under Part I of the PCMLTFA who are required to meet a number of obligations, principally to:

- Implement a compliance regime
- Keep records of financial transactions
- Identify clients and determine the third parties involved in relevant transactions
- Report certain financial transactions to FINTRAC

Who Must Report

- Financial entities of all types (banks, credit unions, caisses populaires, etc.)
- Life insurance companies, brokers and agents
- Securities dealers (including portfolio managers and provincially authorized investment counsellors)
- Money services businesses (including foreign exchange dealers and alternative remittance systems, such as Hawala, etc.)
- Agents of the Crown that sell or redeem money orders
- Accountants/accounting firms and real estate brokers/sales representatives involved in certain client-related activities such as receiving or paying funds on behalf of a client
- Casinos (except some temporary charity casinos)

What Is Reported

- Suspicious transactions related either to money laundering or to terrorist activity financing regardless of dollar value, as well as suspicious attempted transactions (since June 2008)
- The existence of terrorist property in their possession or control, or information about a transaction or proposed transaction in respect of such property
- International electronic funds transfers involving $10,000 or more
- Large cash transactions of $10,000 or more
- Cross-border movements of $10,000 or more in currency or monetary instruments

Domestic Partners

FINTRAC continues to nurture and advance relationships with many departments, agencies, law enforcement bodies, the intelligence community, and other stakeholder or regulatory groups. We participate in, and learn from, meetings and conferences, and we are often able to clarify our roles, responsibilities and priorities. We also advance the Centre's policy framework in order to ensure that we continue to align our priorities with those of the Government of Canada and of our partners in the AML/ATF regime.

Working with our partners, we continue to promote the sharing of information, and to gain access to databases maintained by the federal or provincial governments for law enforcement or security reasons, as allowed for in the PCMLTFA.

During this fiscal year, FINTRAC participated in various interdepartmental forums such as the Public/Private Sector Advisory Committee and the National Coordinating Committee on Organized Crime.

We have been, and continue to be, involved in external reviews and discussions with partners. For example, we participated in the *Commission of Inquiry into the Investigation of the Bombing of Air India Flight 182* and the Public Safety and Anti-Terrorism Review, and continue to contribute to the Government's response to recommendations that relate to the Centre's activities.

The Centre also works to keep Canadians informed of the results accomplished on their behalf, through work on documents for Parliament, such as the Report on Plans and Priorities and the Departmental Performance Report, or through specific reporting and planning requirements such as the Strategic Review and the Management Accountability Framework.

"I am very pleased to report that there was absolute unanimity amongst all six participants that the FINTRAC Compliance [Training] Program was an exceedingly beneficial and productive exercise for us all... [We] were left with a greater understanding and an in-depth working knowledge of the area of AML/CFT Compliance, and importantly, how to go about ensuring proper compliance. FINTRAC should therefore indeed be very proud of the exemplary training module that it has developed, which sets out practices which can be adopted internationally."

—Sharda Sinanan-Bollers, then Director of the St. Vincent and Grenadines Financial Intelligence Unit

0110000
0101010

International Partners

Internationally, we have three principal goals. And all of these, to some extent, depend on the relationship between us and our international partners. The first is to contribute, as a world-leading FIU, to the development of improved standards, policies and measures to enhance anti-money laundering / counter-terrorist financing (AML/CTF) regimes in key areas around the world. The second is to make sure that legal instruments are in place to support the exchange of information, and the third is to enhance, where appropriate, the capabilities of FIUs.

During this fiscal year, the Centre contributed to a number of international typologies exercises designed to assist in the development of AML/CTF policies and measures, and spearheaded by the World Bank, the FATF and other FIUs. Canada and Denmark jointly led a FATF typology exercise on proliferation financing. FINTRAC made a significant contribution, which included case examples and making a presentation at an expert meeting held in November 2007.

As well, FINTRAC was part of the interdepartmental group, led by the Department of Finance, which worked on Canada's Financial Action Task Force (FATF) mutual evaluation. The FATF report on the mutual evaluation was released in March 2008.

EGMONT GROUP SECRETARIAT

FINTRAC strongly supported the establishment in Toronto of the permanent secretariat for the Egmont Group, which became fully operational on October 31, 2007. Its placement in Canada underlines our national commitment to seeking global solutions to global problems. In itself, however, because of the significance of the Egmont Group to the network of FIUs, its decision to formalize its organization is a powerful weapon against money laundering and terrorism financing.

NORTH AMERICAN PARTNERS

During the 2007-08 fiscal year, we increased and improved our collaboration with our North American counterparts, FinCEN (United States) and UIFMEX (Mexico). Many meetings took place to discuss matters of mutual concern, such as IT systems, compliance and joint strategic analytical projects.

OTHER PARTNERS

There have been outreach visits with seven other MOU partners: France, Luxembourg, Bahamas, Cayman Islands, Netherlands, Barbados and Spain. These visits assist in cementing the operational relationships among us, as well as the effectiveness of our agreements.

As well, we signed memoranda of understanding with two new FIU partners, Sweden and the island of St. Kitts and Nevis, allowing us to disclose tactical information.

INTERNATIONAL TECHNICAL ASSISTANCE PROGRAM

This year, we took our international technical assistance to a new level by developing international courses in compliance and analysis. These courses were delivered in collaboration with Foreign Affairs and International Trade Canada's Counter-Terrorism Capacity Building program. Ten candidates from three Caribbean FIUs (St. Kitts and Nevis, St. Vincent and the Grenadines, and St. Lucia), attended the analysis course in March, 2008, and six people from St. Vincent and the Grenadines attended the compliance pilot in November 2007. Both courses received an enthusiastic response.

It is encouraging to know that we have provided help to our partners in the international fight against illicit financial activities. In the coming year, we will continue to develop and offer training material for all FIUs, in collaboration international organizations such as the Egmont Group and the World Bank.

0110000
0101010

CORPORATE EFFECTIVENESS

As FINTRAC grows and matures, we have to make adjustments along the way. Two key areas, technology and human resources management, have especially preoccupied us this year, with the increased workload to implement the considerable legislative changes brought on by Bill C-25. We saw our recruitment efforts intensify significantly to successfully meet the challenge. Our workforce increased to 329 employees.

The Power of our Technology

From the beginning, technology has played a key role in all aspects of FINTRAC's operations. By doing all of the "heavy lifting" of sifting, sorting and assembling, our technology leaves analysts and compliance officers free to focus on the intellectual tasks of evaluating and drawing conclusions from the data.

Annually, our powerful systems collect, capture, cleanse, and move 20 million reports into appropriate databases, all within two hours of receipt. Because of this, we have been able to cut down our use of paper files drastically, and we are saving immeasurable amounts of staff time. (Indeed, if we had to key in these reports manually, we would need another thousand employees.) We then scan these huge volumes of reports—using analytical tools designed specifically for FINTRAC's unique requirements—and quickly zero in on patterns of possible suspicious transactions.

WORKBENCHES

In the last year, we have been developing a set of "workbenches" to make the work of our professionals even more efficient and productive. The Tactical Analysis Workbench, begun during the last fiscal year, integrates all our data and applications in one environment that is both easy to use and easy to navigate.

The Strategic Analysis Workbench, new this fiscal year, stores all the intelligence we receive or produce. When complete, our tactical analysts will be able to use this to obtain coherent pictures of everything we know about entities or organizations, and our strategic analysts will use it to uncover trends and patterns that will help to shape our future activities.

Work has also begun on the development of a Compliance Workbench. It will facilitate the input, searching and analysis of information about reporting entities and sectors, and facilitate the cycles of outreach and follow-up. It will encompass all the present functions of the Regional Operations and Compliance Directorate, as well as new functions, such as the money services business registration system and the administrative monetary penalties system.

Human Resources

To ensure the effective integration of new employees, we reintroduced our Corporate Orientation Program. We also continued our commitment to sound employer practices by investing in learning and development opportunities for employees and managers. Human Resources sponsored the participation of several employees in leadership and management development programs.

Results matter and our performance management and rewarding excellence programs recognize the contributions of employees. We embrace a flexible human resources management model, which captures the best of core public service practices and blends innovative approaches from other sectors. By investing in our people and recognizing their contribution, we are well positioned for the challenges and opportunities associated with the increasing complexity and maturation of some of our functions and we can ensure that we have the best people to face the challenges ahead. This year, we recognized 14 individuals and 11 working groups through our Reward Excellence Program.

LOOKING AHEAD

In the year ahead, we plan to develop further our data mining technologies and other tools, and we will direct more resources to the functions of strategic analysis. These will strengthen our ability to identify trends, typologies, patterns, and networks, and thus will support our tactical analysis and compliance operations.

As well, we expect to have fully implemented and customized our Web-based human resources system in the next year. In addition, we will complete an update of the accountability profiles across the organization.

We will also develop a human resources plan, including an official languages action plan, to help us address areas where there are opportunities for improvement. We will also support the development of FINTRAC's new governance structure, especially in the areas of values and ethics, official languages, employment equity and organizational health. Together, all of these measures will ensure that our services remain efficient as the organization grows and will help reinforce the leadership capacity of our managers and leaders.

Finally, to draw all these threads together and to chart a comprehensive map for the future, this year, we will develop a strategic plan looking out at the next three to five years.

Budget Highlights

A full version of FINTRAC's financial statements will be available in the 2007-08 Departmental Performance Report published on the Treasury Board of Canada Secretariat Web site (www.tbs-sct.gc.ca).

HISTORY OF FINTRAC'S BUDGET AND PROJECTIONS

(Dollars in millions)

	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Salaries	19.7	26.0	24.2	24.4
Employee Benefit Plan	3.2	4.1	4.2	4.3
Operations and Maintenance	17.3	21.4	23.4	18.5
Grants and Contributions	0.0	1.3	1.8	0.8
Total Approved Budget	40.2	52.8	53.6	48.0
Total Actual	**39.4**	**51.1**	-	-

0110000
0101010

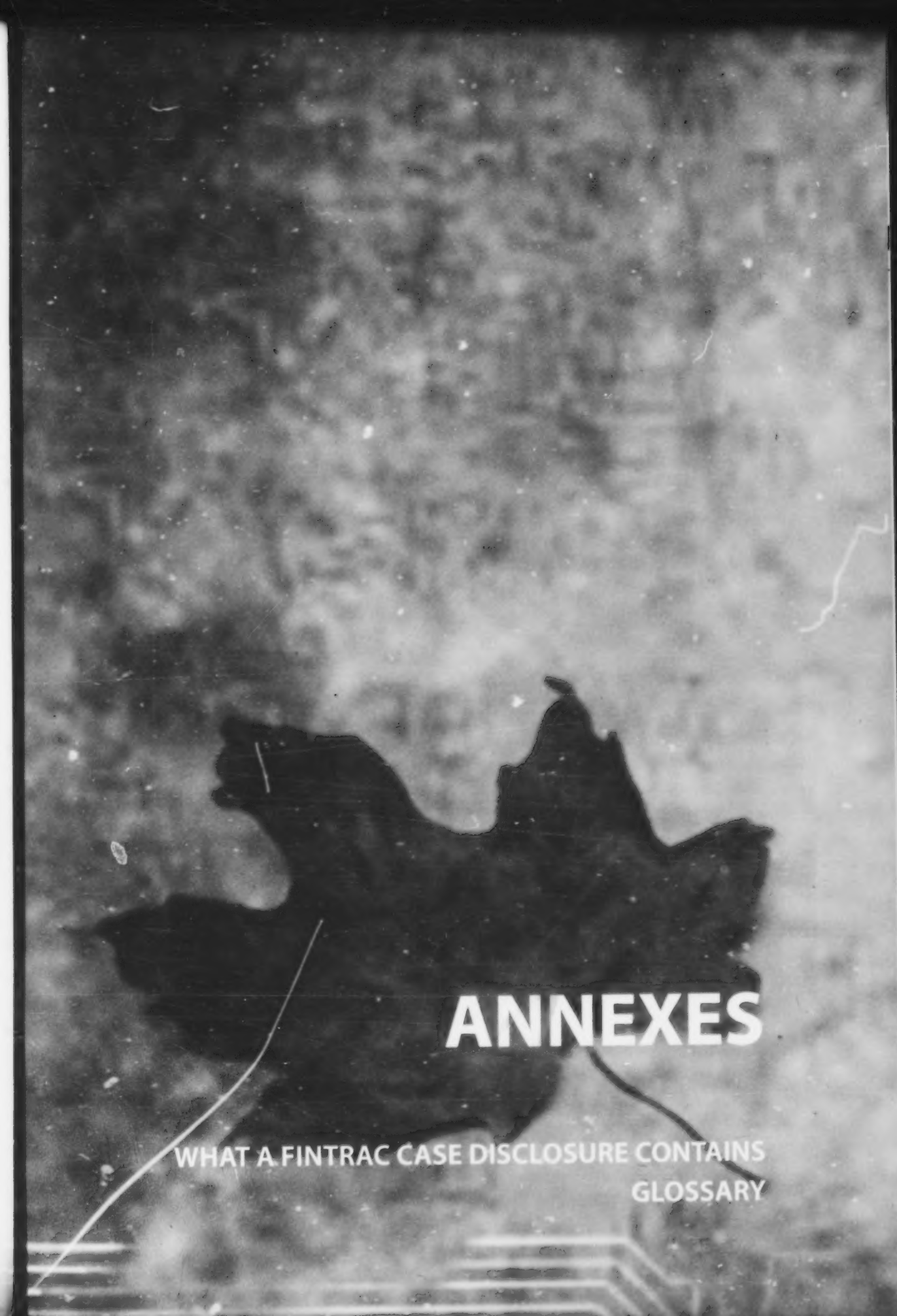

ANNEXES

WHAT A FINTRAC CASE DISCLOSURE CONTAINS

GLOSSARY

LOOKING AHEAD

In the year ahead, we plan to develop further our data mining technologies and other tools, and we will direct more resources to the functions of strategic analysis. These will strengthen our ability to identify trends, typologies, patterns, and networks, and thus will support our tactical analysis and compliance operations.

As well, we expect to have fully implemented and customized our Web-based human resources system in the next year. In addition, we will complete an update of the accountability profiles across the organization.

We will also develop a human resources plan, including an official languages action plan, to help us address areas where there are opportunities for improvement. We will also support the development of FINTRAC's new governance structure, especially in the areas of values and ethics, official languages, employment equity and organizational health. Together, all of these measures will ensure that our services remain efficient as the organization grows and will help reinforce the leadership capacity of our managers and leaders.

Finally, to draw all these threads together and to chart a comprehensive map for the future, this year, we will develop a strategic plan looking out at the next three to five years.

Budget Highlights

A full version of FINTRAC's financial statements will be available in the 2007-08 Departmental Performance Report published on the Treasury Board of Canada Secretariat Web site (www.tbs-sct.gc.ca).

HISTORY OF FINTRAC'S BUDGET AND PROJECTIONS

(Dollars in millions)

	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Salaries	19.7	26.0	24.2	24.4
Employee Benefit Plan	3.2	4.1	4.2	4.3
Operations and Maintenance	17.3	21.4	23.4	18.5
Grants and Contributions	0.0	1.3	1.8	0.8
Total Approved Budget	40.2	52.8	53.6	48.0
Total Actual	**39.4**	**51.1**	-	-

0110000
0101010

ANNEXES

WHAT A FINTRAC CASE DISCLOSURE CONTAINS

GLOSSARY

WHAT A FINTRAC CASE DISCLOSURE CONTAINS

FINTRAC's case disclosures consist of designated information that identifies individuals or entities and their transactions or attempted transactions. A disclosure can include any or all of the following:

- Name and address of the entity(ies) involved in the transaction(s);
- Name, address, electronic mail address and telephone number of each partner, director or officer of an entity involved in transactions or of an entity acting on their behalf;
- Name, address, telephone number and type of business where the transaction(s) occurred;
- Date and time of the transaction(s);
- Type and value of the transaction(s) including the amount and type of currency or monetary instruments involved;
- Transaction, transit and account number(s), as well as the type of account(s) involved;
- Name and address of all persons authorized to act in respect of the account (signing authority, power of attorney, etc.);
- Name of importer or exporter, in the case of importation or exportation of currency or monetary instruments;
- Name of any person or entity involved in importation or exportation transactions or any person or entity acting on their behalf;
- Name, address, telephone number and electronic mail address of person(s) involved in the transaction(s);
- Date of birth, citizenship, passport and record of landing or permanent resident card number of person(s) involved in the transaction(s);
- Telephone number and electronic mail address of any entities involved in transactions or any person or entity acting on their behalf;
- The fact that any persons or entities involved in transactions or a person or entity acting on their behalf have relevant criminal records or have had any relevant criminal charges laid against them;
- Relationships suspected on reasonable grounds to exist between any persons or entities suspected on reasonable grounds to be involved in transactions or persons or entities acting on their behalf and any other persons or entities;
- The fact that any persons or entities involved in transactions or persons or entities acting on their behalf have a financial interest in the entity on whose behalf the transaction was made;
- Name of the person who FINTRAC suspects on reasonable grounds of directing the suspected money laundering or terrorist financing;
- Grounds on which a person or entity made a suspicious transaction report when found relevant by FINTRAC;
- Number and types of reports on which a disclosure is based;
- Number and categories of persons or entities that made the reports;
- Indicators relied upon by FINTRAC to justify a disclosure; and
- Publicly available information.

Law enforcement or CSIS may seek to obtain FINTRAC's full case analysis by means of a production order granted by a court. Under Bill C-25, the Canada Revenue Agency can now seek a production order as well, but only in relation to an investigation relevant to a disclosure previously made to the CRA.

GLOSSARY

Canada Border Services Agency (CBSA)

A federal government agency responsible for providing integrated border services that support national security priorities and facilitate the free flow of persons and goods, including animals and plants, which meet all requirements under the program legislation. **www.cbsa-asfc.gc.ca**

Canada Revenue Agency (CRA)

A federal government agency that administers tax laws for the Government of Canada and for most provinces and territories, as well as various social and economic benefit and incentive programs delivered through the tax system. **www.cra-arc.gc.ca**

Canadian Security Intelligence Service (CSIS)

Canada's national security agency that has the mandate to investigate and report on threats to the security of Canada. **www.csis-scrs.gc.ca**

Communications Security Establishment (CSE)

A federal government agency responsible for providing foreign signals intelligence in support of defence and foreign policy, and for the protection of electronic information and communication. **www.cse-cst.gc.ca**

Cross-Border Currency Report (CBCR)

A report that must be filed with the CBSA by a person entering or leaving Canada advising that the person is carrying large sums of currency or monetary instruments ($10,000 or more), or by a person mailing or sending such large sums into or out of Canada.

Cross-Border Seizure Report (CBSR)

A report filed with FINTRAC by a CBSA officer who seizes cash or monetary instruments for which reporting obligations were not met.

Egmont Group of Financial Inteiligence Units

An international organization of over 100 FIUs, founded in 1995, whose members find ways to cooperate and share expertise, especially in the areas of information exchange, training and information technology. **www.egmontgroup.org**

Electronic Funds Transfer Report (EFTR)

A report that certain reporting entities must file with FINTRAC in respect of a transmission of instructions for the transfer of $10,000 or more out of or into Canada in a single transaction or in two or more transactions totalling $10,000 or more that it knows were made within 24 consecutive hours of each other by or on behalf of the same individual or entity, through any electronic, magnetic or optical device, telephone instrument or computer.

Financial Action Task Force (FATF)

An inter-governmental body, established by the G-7 Summit in 1989, whose purpose is the development and promotion of policies, both at national and international levels, to combat money laundering and terrorist activity financing. **www.fatf-gafi.org**

Financial Intelligence Unit (FIU)

A national governmental agency established to combat money laundering and terrorist activity financing. FIUs fulfill this function by collecting reports on financial transactions and other information for the purpose of analyzing and disclosing intelligence concerning suspected proceeds of crime or potential financing of terrorist activity.

Large Cash Transaction Report (LCTR)

A report that a reporting entity must file with FINTRAC when it receives $10,000 or more in cash in the course of a single transaction; or when it receives two or more cash amounts totalling $10,000 or more that it knows were made within 24 consecutive hours of each other by or on behalf of the same individual or entity.

Memorandum of Understanding (MOU)

A document that outlines each party's roles and responsibilities with regard to the disclosure of information.

National Coordinating Committee on Organized Crime

A federal group composed of law enforcement agencies and federal, provincial and territorial policy makers. The Committee determines national policy priorities and assesses emerging concerns in the area of organized crime.

***Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* (PCMLTFA)**

This statute establishes FINTRAC to collect, analyze, assess and disclose financial information with respect to money laundering and terrorist activity financing. Other parts of the Act require financial institutions and intermediaries to take prescribed customer due diligence, record keeping, transaction reporting and compliance program requirements and establish Canada's cross-border currency reporting system. Originally enacted as the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act* in June 2000, it was amended in December 2001, to add combating terrorist activity financing to FINTRAC's mandate. In December 2006, the Act was substantially amended to bring it in line with international standards by expanding its coverage, strengthening its deterrence provisions and broadening the range of information that FINTRAC may include in its financial intelligence disclosures.

Reporting Entities

Individuals or entities that must report suspicious and certain other transactions to FINTRAC. Reporting entities include the following:

- Financial entities of all types (banks, credit unions, caisses populaires, etc.)
- Life insurance companies, brokers and agents
- Securities dealers (including portfolio managers and provincially authorized investment counsellors)
- Money services businesses (including foreign exchange dealers and alternative remittance systems, such as Hawala, etc.)
- Agents of the Crown that sell or redeem money orders
- Accountants/accounting firms and real estate brokers/sales representatives involved in certain client-related activities such as receiving or paying funds on behalf of a client
- Casinos (except some temporary charity casinos)

Royal Canadian Mounted Police (RCMP)

Canada's national police force. **www.rcmp-grc.gc.ca**

Stages in the Money Laundering Process

There are three recognized stages in the money laundering process:

- *Placement* involves placing the proceeds of crime in the financial system.
- *Layering* involves converting the proceeds of crime into another form and creating complex layers of financial transactions to disguise the audit trail and the source and ownership of funds. This stage may involve transactions such as the buying and selling of stocks, commodities or property.
- *Integration* involves placing the laundered proceeds back in the economy to create the perception of legitimacy.

Suspicious Transaction Report (STR)

A report that a reporting entity must file with FINTRAC in respect of a financial transaction that occurs or is attempted in the course of its activities and for which there are reasonable grounds to suspect that the transaction is related to the commission or attempted commision of a money laundering or terrorist activity financing offence.

Terrorist Property Report (TPR)

A report that a reporting entity must file with FINTRAC when it has in its possession or control property that it knows is owned or controlled by or on behalf of a terrorist group. This includes information about any transaction or proposed transaction relating to that property. This report is triggered by a requirement in the Criminal Code that requires the reporting of such information to the RCMP and CSIS.

Voluntary Information Record (VIR)

A record of information voluntarily submitted to FINTRAC about suspicions of money laundering or of the financing of terrorist activities.

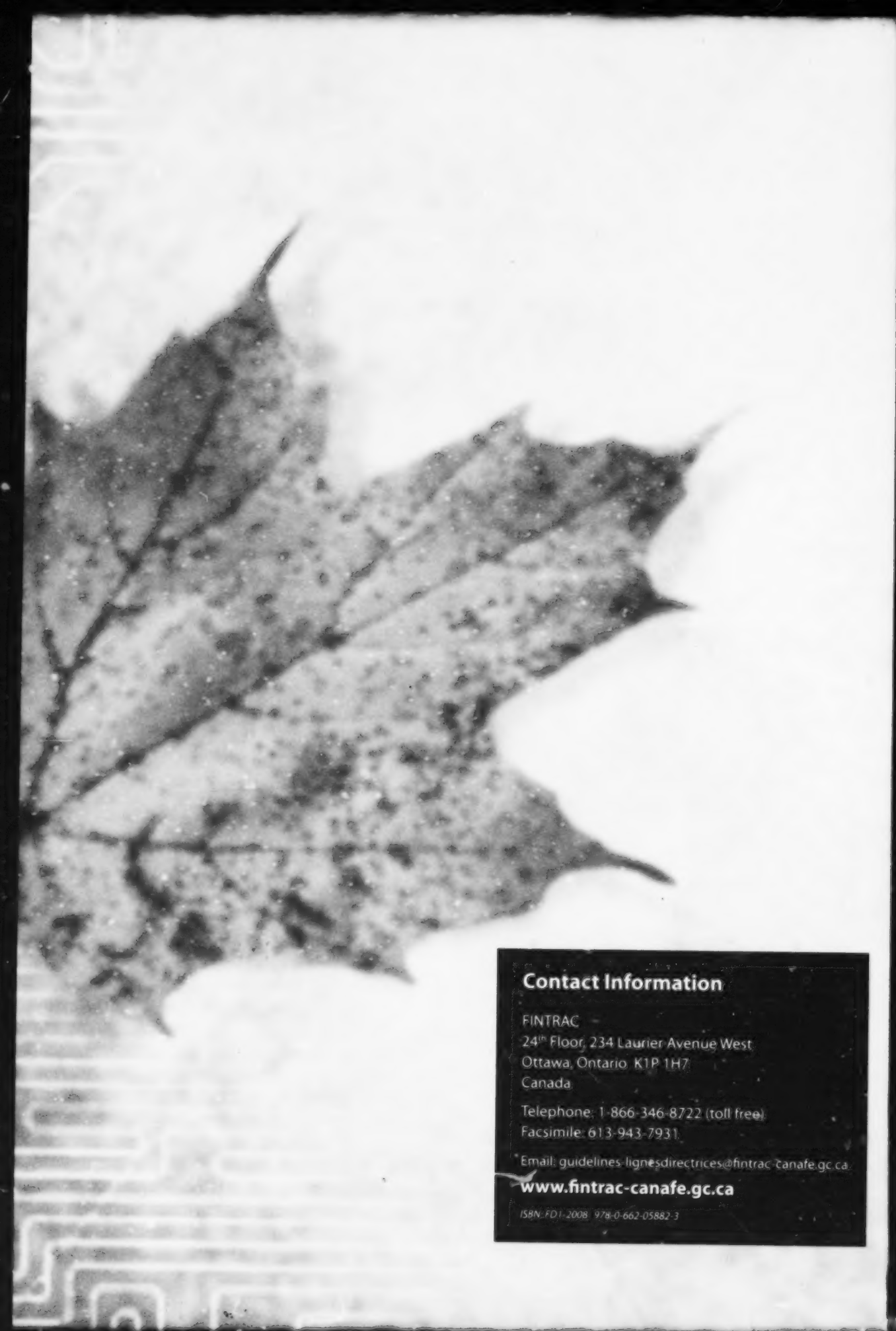

Contact Information

FINTRAC
24th Floor, 234 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario K1P 1H7
Canada

Telephone: 1-866-346-8722 (toll free)
Facsimile: 613-943-7931

Email: guidelines-lignesdirectrices@fintrac-canafe.gc.ca

www.fintrac-canafe.gc.ca

ISBN: FD1-2008 978-0-662-05882-3

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

CANAFE

RAPPORT ANNUEL 2008

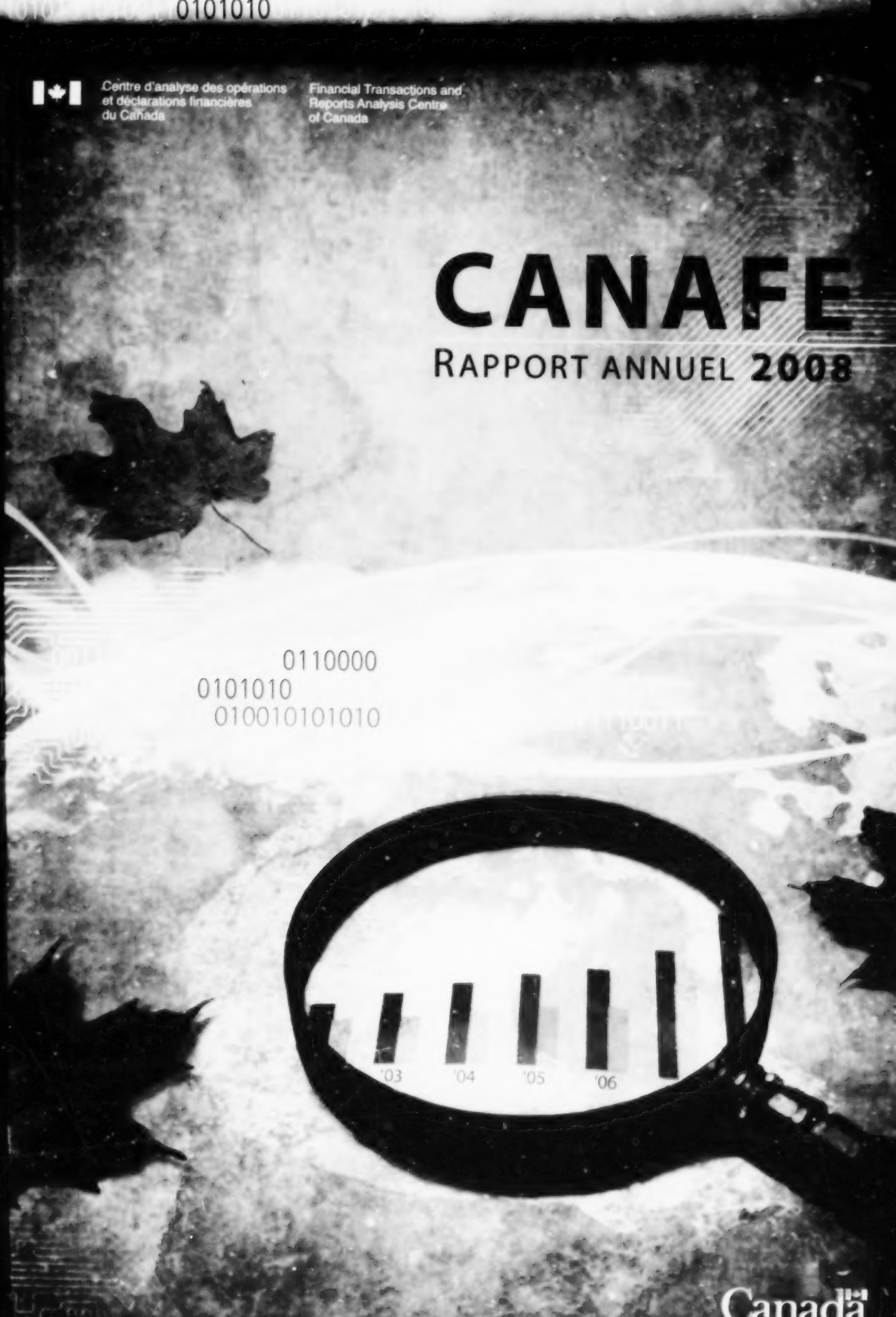

QUI NOUS SOMMES

Notre organisation

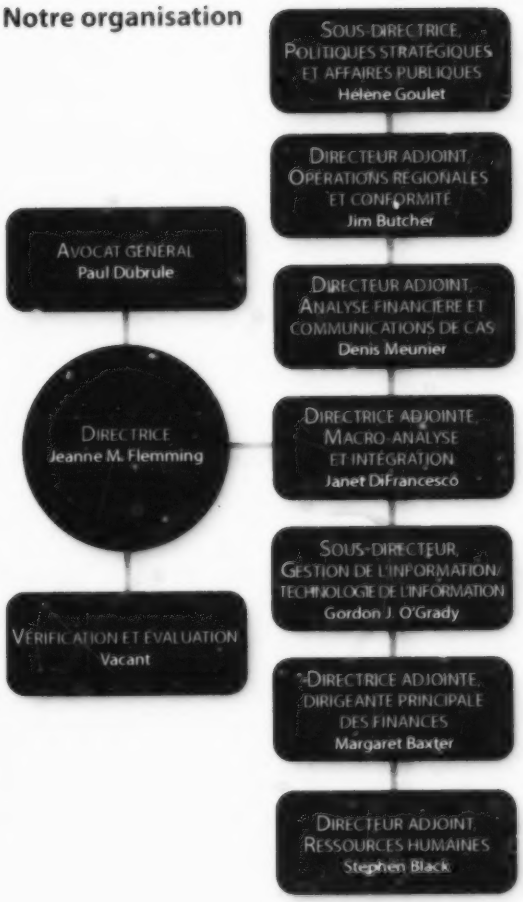

NOTRE OBJECTIF

Contribuer à la sécurité du Canada en facilitant la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent, du financement des activités terroristes et des autres menaces à la sécurité du Canada.

NOTRE *LOI*

La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*)

NOS ACTIVITÉS

- Recevoir les déclarations d'opérations financières conformément à la *Loi* et à ses règlements et assurer la protection des renseignements personnels que nous détenons.
- Assurer la conformité des entités déclarantes à la *Loi* et à ses règlements.
- Produire des renseignements financiers se rapportant à des cas présumés de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada.
- Effectuer des recherches et analyser les données provenant de diverses sources d'information qui apportent des éclaircissements sur les tendances et les modes opératoires du crime financier.
- Sensibiliser le public aux questions liées au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes.

NOS RELATIONS

NATIONALES

- Les entités déclarantes et leurs associations
- Les organismes nationaux et provinciaux de réglementation financière
- La GRC, les services de police provinciaux et municipaux
- Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
- L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
- L'Agence du revenu du Canada (ARC)
- Le ministère des Finances
- Le ministère de la Justice
- Le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC)
- Sécurité publique Canada (SPC)
- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAEC)
- Le Centre de la sécurité des télécommunications (CST)
- Le Bureau du Conseil privé
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
- Le Comité national de coordination sur le crime organisé (CNCCO)
- L'Association canadienne des chefs de police (ACCP)

INTERNATIONALES

- Les unités du renseignement financier (URF) étrangères
- Le Groupe Egmont des unités du renseignement financier
- D'autres organisations internationales comme le Groupe d'action financière (GAFI), la Banque mondiale (BM), le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) et le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent (GAP)

QUI NOUS SOMMES

Notre organisation

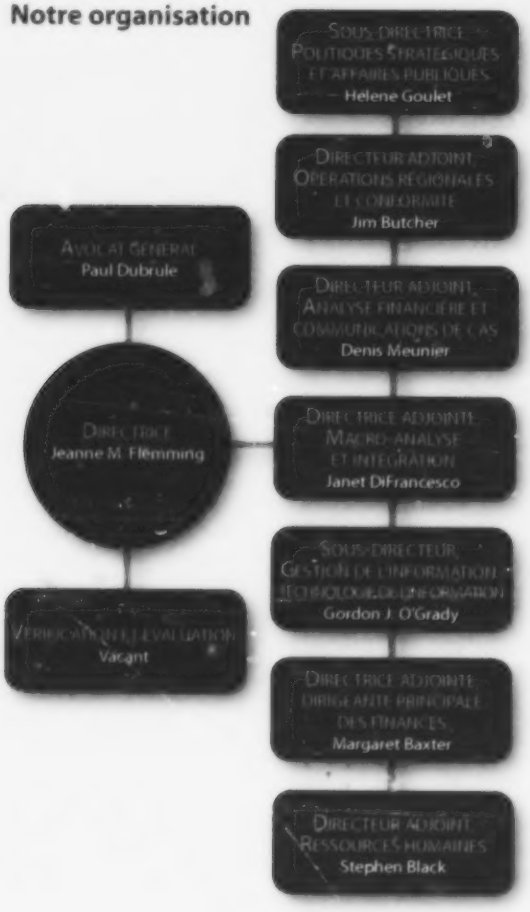

NOTRE OBJECTIF

Contribuer à la sécurité du Canada en facilitant la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent, du financement des activités terroristes et des autres menaces à la sécurité du Canada.

NOTRE *LOI*

La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*)

NOS ACTIVITÉS

- Recevoir les déclarations d'opérations financières conformément à la *Loi* et à ses règlements et assurer la protection des renseignements personnels que nous détenons.
- Assurer la conformité des entités déclarantes à la *Loi* et à ses règlements.
- Produire des renseignements financiers se rapportant à des cas présumés de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada.
- Effectuer des recherches et analyser les données provenant de diverses sources d'information qui apportent des éclaircissements sur les tendances et les modes opératoires du crime financier.
- Sensibiliser le public aux questions liées au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes.

NOS RELATIONS

NATIONALES

- Les entités déclarantes et leurs associations
- Les organismes nationaux et provinciaux de réglementation financière
- La GRC, les services de police provinciaux et municipaux
- Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
- L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
- L'Agence du revenu du Canada (ARC)
- Le ministère des Finances
- Le ministère de la Justice
- Le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC)
- Sécurité publique Canada (SPC)
- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)
- Le Centre de la sécurité des télécommunications (CST)
- Le Bureau du Conseil privé
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
- Le Comité national de coordination sur le crime organisé (CNCCO)
- L'Association canadienne des chefs de police (ACCP)

INTERNATIONALES

- Les unités du renseignement financier (URF) étrangères
- Le Groupe Egmont des unités du renseignement financier
- D'autres organisations internationales comme le Groupe d'action financière (GAFI), la Banque mondiale (BM), le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) et le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent (GAP)

Centre d'analyse des opérations
et déclarations financières
du Canada

Financial Transactions and
Reports Analysis Centre
of Canada

Le 11 septembre 2008

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor
21e étage, tour Est
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le septième rapport annuel du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), conformément au paragraphe 71(1) de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Le rapport présente le détail de nos activités et de nos réalisations pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008, et de nos priorités pour 2008-2009.

Nous maintenons notre engagement à promouvoir la conformité à la législation canadienne pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et à communiquer des renseignements financiers de première qualité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

La directrice,

Jeanne M. Flemming

Canada

CANAFE

RAPPORT ANNUEL 2008

Renseignements financiers et sécurité publique

CONTENU

MESSAGE DE LA DIRECTRICE 2

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS 3

BILAN DE L'ANNÉE 4

Renforcer le régime 5

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS 6

Nature et rôle des renseignements financiers 6

Tendances et typologies : analyse stratégique 8

Nos communications de renseignements financiers 9

Survol de nos cas en 2007-2008 13

TRAVAILLER EN PARTENARIAT 16

Entités déclarantes 16

Partenaires nationaux 19

Partenaires internationaux 20

EFFICACITÉ DE L'ORGANISATION 21

Puissance de notre technologie 21

Ressources humaines 21

Faits saillants du budget 22

ANNEXES

Contenu d'une communication de CANAFE 24

Glossaire 25

MESSAGE DE LA DIRECTRICE

Au cours des quelques mois écoulés depuis mon arrivée à CANAFE à titre de directrice, j'ai été impressionnée par le professionnalisme du personnel du Centre et par tout ce qui a été réalisé depuis sa création, il y a huit ans. L'avenir s'annonce encore plus prometteur alors que nous ciblons mieux nos renseignements financiers et augmentons notre capacité à les communiquer.

À titre d'unité du renseignement financier du Canada, nous servons l'ensemble du pays en fournissant à nos partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux des renseignements essentiels sur le mouvement des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. En effet, nous sommes en mesure de nous acquitter de cette tâche car CANAFE constitue le point central de la cueillette de renseignements sur des millions d'opérations financières. Grâce à nos outils technologiques perfectionnés de traitement de l'information et à nos analystes expérimentés, nous pouvons relier des opérations financières se déroulant au sein de réseaux souvent sophistiqués d'activités criminelles et terroristes. Quant à la production de renseignements financiers, nous sommes redevables à des milliers d'institutions et d'intermédiaires financiers partout au Canada qui ont mis en œuvre des programmes de conformité. En collaboration avec ces entités, nous contribuons à créer un environnement hostile à l'introduction d'argent issu des produits de la criminalité.

Au cours de la dernière année, nous avons déployé des efforts considérables, et continuons de le faire, pour mettre en œuvre le projet de loi C-25 qui modifie la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*). Grâce à ces modifications, le Centre peut maintenant offrir à ses partenaires un éventail plus complet de renseignements. Le projet de loi prévoit également la création d'un registre des entreprises de services monétaires. Cette année, le projet de loi C-25 étendra aussi certaines obligations à quatre nouveaux secteurs financiers et professionnels, et permettra à CANAFE d'imposer des pénalités administratives pécuniaires dans les cas de non-conformité à la *Loi*. Ces modifications législatives sont importantes puisqu'elles donnent plus de force et d'efficacité au régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Cette tâche qui nous est confiée est aussi intimidante qu'essentielle. Intimidante, parce que ceux qui s'adonnent au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes sont retors lorsque vient le temps de camoufler leurs traces et utilisent parfois nombre d'intermédiaires financiers. Ce n'est que grâce à notre expérience et à notre technologie que nous sommes capables de déceler des liens entre des activités qui, de prime abord, ne semblent aucunement liées.

La tâche est essentielle parce qu'à des degrés divers, nous sommes tous victimes de ces crimes, sans parler de ceux qui ont été tués ou mutilés dans le cadre d'activités terroristes. L'argent blanchi a également tendance à provenir, à titre d'exemple, du trafic de stupéfiants ou de divers types de fraudes qui laissent tout autant de victimes dans leur sillage.

Au fil du temps, le défi que devra relever CANAFE sera d'être à la hauteur des attentes en matière de renseignements financiers de nos partenaires, tant internationaux que nationaux, puisque ceux-ci en connaissent maintenant la valeur et la fiabilité. Nous nous sommes mérité le respect de nos pairs partout dans le monde et sommes devenus une ressource importante pour les enquêteurs canadiens. Nous devons tirer profit de cette position et augmenter la quantité et la qualité de notre apport à leur travail.

À titre d'organisme, notre succès se mesurera selon l'aide que nous pourrons offrir à nos partenaires. Dans une large mesure, la demande croissante dont font l'objet les renseignements de CANAFE illustre bien ce succès puisqu'on demande au Centre de contribuer à des enquêtes au Canada et ailleurs dans le monde. Nous nous efforcerons de répondre à cette demande et évaluerons nos progrès en fonction du succès que remporteront les enquêtes et les poursuites qu'entreprendront nos partenaires contre les criminels qui sont derrière ces opérations.

La directrice,

Jeanne M. Flemming

Jeanne M. Flemming

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Des millions de renseignements concernant des opérations financières effectuées par des Canadiens sont confiés à CANAFE. C'est pourquoi la loi habilitante du Centre, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes *(la* Loi*), établit les normes les plus élevées en matière de protection des renseignements personnels. Nous continuons de respecter les mesures de sécurité les plus strictes. Celles-ci s'appliquent à tous les aspects de nos activités, du contrôle de l'accès aux installations du Centre, à la manipulation, au stockage et à la conservation de toutes les données personnelles sous notre contrôle.*

LA *LOI*

Afin d'assurer la protection des renseignements personnels, la *Loi* précise que le Centre est un organisme autonome, indépendant des organismes d'application de la loi et de sécurité nationale auxquels il fournit des renseignements financiers. Ces mesures garantissent que CANAFE ne peut communiquer, aux services de police et aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale, que les renseignements décrits dans la *Loi*, sous réserve de conditions juridiques précises.

Les modifications apportées récemment à la *Loi* comprennent une disposition clé prévoyant la tenue, à tous les deux ans, d'un examen du Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) des mesures de protection des renseignements personnels que CANAFE reçoit et recueille. Le premier examen a été amorcé en 2007-2008. CANAFE attend avec impatience le rapport définitif pour donner suite à toute recommandation qui permettra de renforcer davantage les mesures de protection des renseignements.

CONTRÔLES PHYSIQUES

La protection de la vie privée est au cœur de tout nouveau système ou programme que CANAFE élabore et conçoit. L'application de la Politique d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée du Canada permet à CANAFE de détecter et d'atténuer les risques liés à la protection de la vie privée avant la mise en œuvre de tout nouveau programme. L'an dernier, CANAFE a terminé, ou mis à jour, trois rapports sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et a demandé conseil au CPVP afin de mieux assurer la protection des renseignements personnels de tous les Canadiens.

Le programme de sécurité intégré en place dans les bureaux de CANAFE à Ottawa, à Montréal, à Toronto et à Vancouver, empêche tout accès non autorisé aux installations. En outre, l'accès de nos employés à nos bases de données est enregistré et surveillé et est régi par le principe du besoin de connaître.

PERSONNEL

Tous les employés de CANAFE doivent détenir une cote de sécurité élevée. De même, ils reçoivent une formation continue sur leurs responsabilités en matière de protection des renseignements personnels détenus par CANAFE. La communication non permise de renseignements peut faire l'objet de plusieurs pénalités dont jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et une amende pouvant atteindre 500 000 $, ou les deux.

EN CAS D'URGENCE

Nous continuons de travailler à l'élaboration d'un plan complet afin de garantir la poursuite des activités nécessaires à nos fonctions de bases, notamment la protection des renseignements personnels, dans le cas d'une situation d'urgence temporaire ou prolongée.

0110000
0101010
010010101010

BILAN DE L'ANNÉE

En 2007-2008, les modifications apportées à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes *(la* Loi*) adoptées en décembre 2006, ont élargi nos responsabilités et notre capacité à recueillir et à fournir des renseignements financiers.*

Grâce à ces nouvelles dispositions, nos communications peuvent contenir un plus large éventail de renseignements liés aux opérations financières. De plus, le nombre d'organismes auxquels nous sommes autorisés à fournir ces renseignements s'est accru. Par conséquent, ces renseignements financiers représentent une valeur ajoutée dans les enquêtes. Les commentaires que nous recevons des organismes d'application de la loi et du renseignement confirment déjà cette amélioration.

Les efforts sérieux déployés par les entités déclarantes pour s'adapter à ces nouvelles obligations juridiques ont largement contribué au succès de cette initiative. Au cours de la dernière année, nous avons travaillé sans relâche, et en étroite collaboration avec le ministère des Finances, afin d'aider les entités déclarantes et leurs associations représentatives à se préparer à ces changements. Cette période s'est sans doute avérée difficile pour les institutions financières et les intermédiaires assujettis à la *Loi*.

De même, la mise en œuvre de ces changements dans nos propres activités a eu des répercussions importantes. Pour assumer la charge de travail accrue, nous avons augmenté notre personnel considérablement; nos professionnels de la TI ont travaillé sans compter pour modifier nos systèmes afin que ces derniers satisfassent aux nouvelles exigences en matière de déclaration. Ils ont élaboré de nouvelles plates-formes pour faciliter l'entrée en vigueur du registre des entreprises de services monétaires, en juin 2008, et d'un programme de pénalités administratives pécuniaires, en décembre 2008.

Nos capacités en matière de macro-analyse continuent de croître grâce aux données supplémentaires reçues suite à l'adoption du projet de loi C-25. Cette année, nous avons pu communiquer un certain nombre de nouveaux produits de renseignements stratégiques qui ont été bien reçus.

Le Canada a fait l'objet d'une évaluation mutuelle effectuée par le Groupe d'action financière (GAFI) en vue de déterminer l'efficacité de son régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes à la lumière des 40+9 recommandations du GAFI. Dans cette évaluation, le système juridique du Canada, ses pouvoirs d'application de la loi, sa coopération internationale et ses mesures de lutte contre le financement d'activités terroristes ont tous été bien cotés. De plus, les changements à la réglementation adoptés après cette évaluation permettent au régime canadien de mieux se conformer aux normes du GAFI. CANAFE continuera de collaborer avec d'autres partenaires interministériels pour améliorer davantage le régime canadien.

Sur le plan international, nous avons fourni une aide clé à l'établissement du secrétariat du Groupe Egmont à Toronto, qui est devenu entièrement opérationnel en octobre 2007. Cette réalisation renforce l'engagement pris par le Canada afin de trouver des solutions multilatérales au problème mondial que constituent le crime organisé et le terrorisme. (Consultez le glossaire pour en savoir davantage sur le Groupe Egmont.)

La nomination de Jeanne M. Flemming à titre de directrice de l'organisme — suite au départ à la retraite, en décembre dernier, de Horst Intscher, le premier directeur de CANAFE — a été une excellente occasion de dresser l'inventaire des réalisations passées et de réfléchir aux tâches importantes qui nous attendent. Manifestement, CANAFE a réussi sa courte période de mise sur pied et de croissance et acquière maintenant une nouvelle maturité.

Renforcer le régime

Le projet de loi C-25, et les modifications réglementaires ultérieures effectuées en vertu de la *Loi*, ont apporté des changements qui renforcent le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, et en élargissent le champ d'application; sa capacité de détection et de dissuasion s'en trouve accrue.

Voici quelques-unes des améliorations :

- les tentatives d'opérations douteuses doivent maintenant être déclarées;
- les relations de correspondants bancaires font l'objet d'un examen plus approfondi;
- les opérations effectuées par des étrangers politiquement vulnérables sont assujetties à une surveillance accrue;
- les agents et les courtiers immobiliers, ainsi que les comptables, doivent faire preuve d'une plus grande diligence raisonnable quant à la vérification de l'identité de leurs clients et satisfaire aux exigences en matière de tenue de documents;
- toutes les entités déclarantes doivent effectuer une évaluation des risques et adopter des mesures d'atténuation pour les activités qui posent un plus grand risque de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes;
- les exigences en matière d'identification des clients en leur absence sont élargies et renforcées pour tous les secteurs;
- les institutions financières qui ont des filiales ou des succursales dans des pays qui ne font pas partie du GAFI sont tenues d'adopter des politiques et des procédures compatibles avec les exigences de la *Loi*;
- certaines entités déclarantes doivent tenir des renseignements concernant les expéditeurs de télévirements internationaux;
- certaines entités déclarantes doivent obtenir de l'information sur les propriétaires bénéficiaires des sociétés et d'autres entités.

Inscription des entreprises de services monétaires (ESM)
Un tel système d'inscription au Canada permet d'identifier les entreprises de ce secteur et, de ce fait, aide les organismes d'application de la loi à cibler celles qui œuvrent illégalement et permet à CANAFE de surveiller la conformité. Cette nouvelle rigueur rend le secteur moins attirant pour les blanchisseurs d'argent éventuels et les financiers terroristes présumés; elle permet également au Canada de continuer à respecter ses obligations internationales face au GAFI.

Pénalités administratives pécuniaires (PAP)
Ce programme de PAP donnera un autre outil à CANAFE pour assurer la conformité des entités déclarantes. Le Centre disposera ainsi d'un éventail élargi de pénalités qu'il imposera aux entités non conformes et qui permettra d'uniformiser les règles du jeu à l'égard des entités qui ont mis en place de solides programmes de conformité.

Nouveaux secteurs d'entités déclarantes
L'application de certaines exigences aux négociants en métaux précieux et pierres précieuses, aux notaires publics de la Colombie-Britannique, aux promoteurs immobiliers et au monde juridique renforcera le régime canadien actuel de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. L'assujettissement de nouveaux secteurs qui, jugent-on, posent un risque potentiel, réduit la capacité des blanchisseurs d'argent et des financiers terroristes de s'adonner à leurs activités. On favorise ainsi l'accroissement de la confiance internationale dans le système financier canadien et les institutions nationales dans leur ensemble.

Renforcer le régime

Le projet de loi C-25, et les modifications réglementaires ultérieures effectuées en vertu de la *Loi*, ont apporté des changements qui renforcent le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, et en élargissent le champ d'application; sa capacité de détection et de dissuasion s'en trouve accrue.

Voici quelques-unes des améliorations :

- les tentatives d'opérations douteuses doivent maintenant être déclarées;
- les relations de correspondants bancaires font l'objet d'un examen plus approfondi;
- les opérations effectuées par des étrangers politiquement vulnérables sont assujetties à une surveillance accrue;
- les agents et les courtiers immobiliers, ainsi que les comptables, doivent faire preuve d'une plus grande diligence raisonnable quant à la vérification de l'identité de leurs clients et satisfaire aux exigences en matière de tenue de documents;
- toutes les entités déclarantes doivent effectuer une évaluation des risques et adopter des mesures d'atténuation pour les activités qui posent un plus grand risque de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes;
- les exigences en matière d'identification des clients en leur absence sont élargies et renforcées pour tous les secteurs;
- les institutions financières qui ont des filiales ou des succursales dans des pays qui ne font pas partie du GAFI sont tenues d'adopter des politiques et des procédures compatibles avec les exigences de la *Loi*;
- certaines entités déclarantes doivent tenir des renseignements concernant les expéditeurs de télévirements internationaux;
- certaines entités déclarantes doivent obtenir de l'information sur les propriétaires bénéficiaires des sociétés et d'autres entités.

Inscription des entreprises de services monétaires (ESM)
Un tel système d'inscription au Canada permet d'identifier les entreprises de ce secteur et, de ce fait, aide les organismes d'application de la loi à cibler celles qui œuvrent illégalement et permet à CANAFE de surveiller la conformité. Cette nouvelle rigueur rend le secteur moins attirant pour les blanchisseurs d'argent éventuels et les financiers terroristes présumés; elle permet également au Canada de continuer à respecter ses obligations internationales face au GAFI.

Pénalités administratives pécuniaires (PAP)
Ce programme de PAP donnera un autre outil à CANAFE pour assurer la conformité des entités déclarantes. Le Centre disposera ainsi d'un éventail élargi de pénalités qu'il imposera aux entités non conformes et qui permettra d'uniformiser les règles du jeu à l'égard des entités qui ont mis en place de solides programmes de conformité.

Nouveaux secteurs d'entités déclarantes
L'application de certaines exigences aux négociants en métaux précieux et pierres précieuses, aux notaires publics de la Colombie-Britannique, aux promoteurs immobiliers et au monde juridique renforcera le régime canadien actuel de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. L'assujettissement de nouveaux secteurs qui, jugent-on, posent un risque potentiel, réduit la capacité des blanchisseurs d'argent et des financiers terroristes de s'adonner à leurs activités. On favorise ainsi l'accroissement de la confiance internationale dans le système financier canadien et les institutions nationales dans leur ensemble.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Nature et rôle des renseignements financiers

Les renseignements financiers permettent d'obtenir un point de vue unique sur les voies complexes et secrètes qu'utilisent les blanchisseurs de fonds pour déplacer illégalement les espèces. Les organismes d'application de la loi et du renseignement possèdent ainsi un avantage de taille pour combattre le crime et le terrorisme.

La grande valeur et le principal avantage d'une analyse de renseignements financiers sont l'obtention d'une image détaillée des mouvements d'espèces suspects à mesure qu'ils passent d'une institution, d'un secteur et d'une région du pays à l'autre. De plus, une analyse financière peut permettre d'établir des liens complexes entre des personnes, des entreprises et des comptes qu'aucune autre forme de collecte ou d'analyse de renseignements ne permettrait de détecter.

Les renseignements sur les individus peuvent révéler une association entre plusieurs personnes. Cependant, s'il y a un grand nombre d'opérations entre ces personnes ou les comptes qu'elles contrôlent, ce sont les renseignements financiers qui permettent de confirmer cette association de façon détaillée. À titre d'exemple, ces renseignements peuvent faire apparaître des intérêts communs dans des entreprises ou dans des comptes conjoints. Ils peuvent également mettre en évidence un réseau d'activités, possiblement illicites, beaucoup plus important qu'on ne l'avait imaginé au départ, très souvent de nature transnationale.

CE QUE FONT LES URF

Comparativement aux services traditionnels de police et du renseignement, le domaine de l'analyse des renseignements financiers est tout nouveau. La première unité du renseignement financier (URF) n'est apparue qu'au début des années 1990, et CANAFE lui-même a été créé en 2000.

Les URF sont les organismes centraux nationaux responsables de la réception et de l'analyse des renseignements financiers et de la communication des opérations financières douteuses aux autorités compétentes. En analysant les déclarations qu'elles reçoivent des institutions et des entités financières, les URF obtiennent une meilleure compréhension des mouvements de l'argent blanchi et des fonds utilisés pour financer le terrorisme ou les menaces à la sécurité nationale ou mondiale.

Alors que ces activités criminelles sont loin d'être nouvelles, leur étendue, leur vitesse et leur complexité dans le monde du cyberespace sont une menace grandissante pour la sécurité nationale et mondiale et constituent un défi de taille pour les approches traditionnelles d'application de la loi. Pour le criminel et le terroriste, comme pour nous tous, l'environnement mondial se rétrécit de façon opportune.

À L'ÉTRANGER ET AU PAYS

Du point de vue international, et en tant que groupe, les URF contribuent à la sécurité mondiale et à la stabilité des économies légitimes et des institutions qui les soutiennent. Cette contribution ne fera que croître au fil des années. Il faut noter toutefois que la première responsabilité de toute URF réside dans les opérations financières effectuées dans son propre pays. Par conséquent, l'efficacité d'une URF dépend principalement de son environnement national, ce qui veut dire, notamment, le soutien du gouvernement, une application juste des lois et la coopération des URF partenaires. CANAFE est particulièrement chanceux en ce qui a trait à son environnement national puisque celui-ci assure un sain équilibre entre les besoins en matière d'application de la loi et de sécurité nationale, et le droit à la vie privée des Canadiens.

OPÉRATIONS DOUTEUSES ET TENDANCES ÉMERGENTES

Comme pour toutes les URF, le principal produit de CANAFE est un renseignement financier de la plus grande qualité possible et communiqué de façon opportune. Dans le cadre de la production de renseignements financiers, CANAFE est l'une des rares URF à avoir mis sur pied des systèmes électroniques qui permettent la réception automatique d'un fort volume de déclarations financières et une exploration rapide et précise des renseignements contenus dans les millions de déclarations de toutes sortes versées dans nos bases de données.

Ces données emmagasinées, en plus de l'information accessible au public et des renseignements transmis volontairement par la police et les organismes de sécurité, nous font voir très clairement les mouvements de l'argent que l'on soupçonne être de nature criminelle. Nous analystes peuvent détecter des liens entre des activités qui se déroulent dans diverses institutions, divers secteurs et diverses régions du pays.

Nous produisons deux principales catégories de renseignements financiers. La première comprend les renseignements concernant des opérations douteuses particulières, en ce sens qu'elles donnent à penser qu'il y a des mouvements d'argent illicite. La seconde touche les renseignements qui permettent de cibler des modes opératoires et des tendances émergentes au sein du monde en constante évolution du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

ASSISES DE LA QUALITÉ

Le respect des normes élevées de qualité des renseignements que CANAFE produit dépend, tout d'abord, de la qualité des informations qu'il reçoit et, ensuite, de la façon dont cette information est traitée et utilisée.

Nous recevons chaque année plus de 20 millions de déclarations. Il y a trente ans, le traitement de ces données aurait nécessité une armée de commis pour les trier, les classer et les compiler afin de rassembler et d'analyser un tel volume d'informations; il aurait également fallu disposer d'un hangar pour avion pour entreposer les déclarations. Aujourd'hui toutefois, CANAFE est à la hauteur de la tâche grâce à une infrastructure technologiquement très avancée qui est au cœur de nos activités. En effet, les systèmes électroniques sont continuellement révisés et mis à jour et nous avons augmenté notre équipe d'analystes de 30 pour 100.

Il est d'une importance capitale que CANAFE reçoive des déclarations complètes et exactes. Nous sommes donc continuellement en communication avec une multitude d'entités et de particuliers qui transmettent des déclarations et leur expliquons leurs obligations en matière de déclarations et d'autres exigences. La vaste majorité des déclarations que nous recevons sont d'une grande qualité, ce qui indique le degré de compétence et le travail acharné des entités déclarantes.

CE QUI NOUS ATTEND

Le crime organisé et le terrorisme sont une menace à la sécurité nationale et internationale; ils compromettent la stabilité des nations et des économies. Tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, un effort collectif important et soutenu est déployé pour combattre leur puissance et leurs profits.

Au même titre que les nouvelles idées et les progrès en matière de technologie fournissent des débouchés pour les activités financières criminelles, ils permettent également à CANAFE et aux URF partenaires de les détecter et d'agir. Notre objectif demeure le même : produire des renseignements financiers de la plus haute qualité pour soutenir la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, et aider à faire du Canada un environnement hostile pour les criminels qui s'adonnent à ces activités.

Tendances et typologies : analyse stratégique

Grâce à son expertise en matière d'analyse et à sa puissante technologie, CANAFE possède un avantage unique, soit celui de fournir à ses partenaires des renseignements sur les tendances et les modes opératoires du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes. En explorant et analysant nos fonds de renseignements financiers, ainsi que d'autres sources externes de renseignements, nous pouvons obtenir un bon aperçu des formes que prennent, et prendront, les mouvements d'espèces illicites. Ces renseignements de haut niveau, non seulement nous aident à raffiner nos propres processus d'analyse, mais ils aident également nos partenaires à élaborer des contre-mesures appropriées en vue des événements à venir.

En 2007-2008, nous avons généré et communiqué à nos partenaires une vaste gamme de produits d'analyse stratégique qui ont été bien reçus. Parmi ces produits, « Regard », une analyse contextuelle axée sur des questions traitant de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes, les documents « Aperçu » qui présentent une vue d'ensemble des tendances émergentes et des typologies et les documents de fond qui donnent davantage de détails sur nos déclarations et nos communications. Comme par le passé, on a également produit des numéros de « Perspectives » pour offrir une rétrospective de nos communications et de nos déclarations et pour préciser les typologies et les modes opératoires reliés à un thème ou à un sujet en particulier.

EXEMPLES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS STRATÉGIQUES

CARTES PRÉPAYÉES

Les cartes prépayées donnent accès à des fonds qui ont été payés à l'avance par le détenteur ou par un tiers. Tant au Canada que dans le monde entier, l'utilisation des cartes prépayées augmente, ce qui rend encore plus difficile la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.

Les cartes prépayées offrent les mêmes caractéristiques que l'argent comptant, ce qui les rend très intéressantes pour les criminels. Elles sont facilement transportables, elles possèdent une valeur, elles sont échangeables et, au besoin, anonymes. La grande variété de cartes prépayées signifie également qu'il est difficile de retracer l'origine des fonds et de confirmer si l'argent provient d'une source légitime ou non.

SECTEUR MONDIAL DES VALEURS MOBILIÈRES

Pour comprendre comment le secteur mondial des valeurs mobilières peut être touché par les activités de blanchiment d'argent, nous avons examiné nos communications de cas et nos déclarations d'opérations importantes en espèces et douteuses pour la période de novembre 2001 à mars 2007.

L'examen a démontré que ce secteur avait été utilisé pour différentes activités criminelles incluant le trafic de drogues, les manipulations d'opérations boursières et la fraude. Les typologies qui y sont fréquemment associées comprennent l'utilisation de sociétés fictives, de professionnels pour faciliter l'introduction des produits, de comptes d'achats sur marge ou de mandats et de valeurs mobilières qui relèvent de certains organismes de réglementation américains. Bien que cette dernière méthode ne soit pas directement applicable au Canada, les criminels canadiens peuvent quand même s'en servir pour blanchir leurs profits.

MÉTAUX PRÉCIEUX NUMÉRIQUES ET BLANCHIMENT D'ARGENT

Les exploitants de métaux précieux numériques (EMPN) utilisent des systèmes de paiement par internet (SPI) pour fournir de la monnaie numérique — censée être garantie par des métaux précieux — pouvant être utilisée pour de nombreux types d'opérations financières. Les EMPN ont besoin de deux fournisseurs de services car, pour établir et financer un compte, un utilisateur doit également faire appel aux services de change de monnaie électronique pour transférer les devises réelles en devises numériques.

Évidemment, il existe un marché légitime pour un tel système de paiement, mais ce système à deux niveaux se prête aux activités financières illicites. Ces opérations sont parfaitement anonymes puisque les comptes ne relèvent pas des banques. Les exploitants des services de change de monnaie électronique ne sont pas obligés d'étudier en détail les fonds qu'ils transfèrent et, pour cette raison, les EMPN ne peuvent vraiment en confirmer l'origine. Il est donc très facile de masquer l'origine et la destination des fonds, d'autant plus qu'il existe tout un réseau de services de change de monnaie électronique qui offrent différentes options pour recevoir ou envoyer des fonds, ce qui constitue une difficulté majeure pour les vérificateurs.

UTILISATION DE SOCIÉTÉS DE PLACEMENT ET DE FIDUCIES POUR BLANCHIR DE L'ARGENT ET FINANCER DES ACTIVITÉS TERRORISTES

Nous avons examiné nos communications de cas pour la période d'avril 2005 à mars 2007 pour découvrir comment les sociétés de placement et les fiducies, ou les comptes en fiducie au Canada ou reliés à des Canadiens, peuvent être utilisés à des fins de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. Nous avons également étudié comment des intermédiaires professionnels peuvent être utilisés pour créer de telles sociétés ou pour ouvrir de tels comptes (p. ex. un compte en fiducie légal) et comment certaines opérations ont été facilitées.

Bien que les résultats démontrent que les sociétés et les fiducies peuvent être utilisées pour différentes activités financières illégales, ce genre d'activité semble faire partie de l'étape de dispersion du blanchiment d'argent. Voici les trois typologies le plus souvent associées à ces activités : des sociétés et des fiducies dont la structure relève de différentes compétences, la participation d'intermédiaires et de professionnels autres que financiers, et l'utilisation de prête-noms.

Nos communications de renseignements financiers

Dans l'ensemble, l'objectif de CANAFE est de participer à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme en fournissant aux organismes d'application de la loi et autres autorités désignées, des renseignements financiers sur le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes ou sur les menaces à la sécurité du Canada.

Nous sommes fiers du rôle que joue CANAFE dans la détection et la dissuasion des activités criminelles et terroristes. Cependant, il est important de reconnaître que notre contribution fait partie d'un effort commun, d'une collaboration bien plus étendue et comportant de nombreux éléments dont les entreprises, les organismes de règlementation, d'application de la loi et de sécurité et les procureurs. Les renseignements financiers que nous communiquons ne sont qu'un outil, certes essentiel, pour aider nos partenaires dans un processus, souvent très long, qui commence par des enquêtes, puis des accusations et qui se termine par des poursuites, des déclarations de culpabilité et des confiscations.

En 2007-2008, nous avons pu communiquer à nos partenaires 171 cas reliés au blanchiment d'argent, 29 cas reliés au financement d'activités terroristes et autres menaces à la sécurité du Canada, et 10 cas reliés tant au blanchiment d'argent qu'au financement d'activités terroristes.

COMMUNICATIONS SELON LE TYPE	
Blanchiment d'argent	171
Financement d'activités terroristes/menaces	29
Blanchiment d'argent et financement d'activités terroristes/menaces	10
Total	**210**

0110000
0101010

La valeur de l'analyse de CANAFE présente deux avantages. Elle confirme et corrobore les relations commerciales entre des individus et des entités que l'on soupçonne et qui vivent à l'étranger; elle détecte également des personnes et des entités auparavant inconnues du Service qui peuvent participer à des activités de même nature et qui représentent une menace à la sécurité du pays. Cette analyse nous procure ainsi de nouvelles pistes d'enquête. [Traduction]

— Le Service canadien du renseignement de sécurité

La valeur de l'analyse de CANAFE présente deux avantages. Elle confirme et corrobore les relations commerciales entre des individus et des entités que l'on soupçonne et qui vivent à l'étranger; elle détecte également des personnes et des entités auparavant inconnues du Service qui peuvent participer à des activités de même nature et qui représentent une menace à la sécurité du pays. Cette analyse nous procure ainsi de nouvelles pistes d'enquête. [Traduction]

— Le Service canadien du renseignement de sécurité

Le tableau ci-dessous démontre qu'un peu plus de la moitié de ces 210 communications de cas ont été faites à la GRC, alors que les autres ont été transmises à des services de police municipaux et provinciaux, à des URF étrangères, ainsi qu'au SCRS, à l'ASFC, à l'ARC et au CST. En tout, nos communications de cas ont été envoyées à 300 destinataires.

RÉPARTITION DES DESTINATAIRES DES COMMUNICATIONS EN 2007-2008

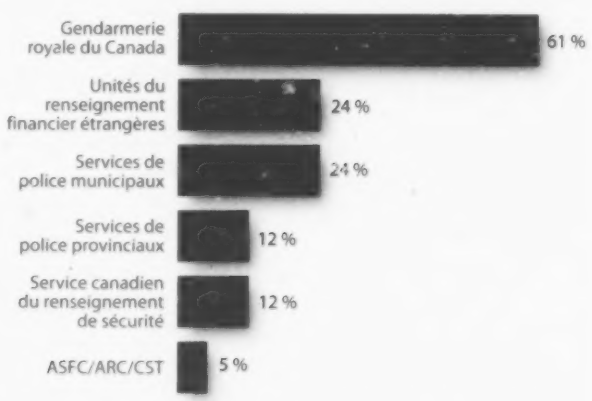

Les pourcentages indiqués dans le graphique ne totalisent pas 100 % car les communications de CANAFE sont souvent envoyées à plus d'un destinataire.

Cependant, à eux seuls ces chiffres ne révèlent pas l'envergure des millions de sources de renseignements, la technologie complexe et puissante utilisée et les analyses très poussées qui sont à la base de toute communication.

À titre d'exemple, les techniques perfectionnées d'exploration des données de CANAFE permettent d'établir des liens entre les déclarations d'opérations provenant d'une variété d'entités déclarantes et de découvrir la trace laissée par les blanchisseurs d'argent qui utilisent habituellement plusieurs banques — parfois plus d'une douzaine en des endroits très dispersés — pour éviter d'être détectés. Comme l'illustre le prochain tableau, l'année dernière, la moitié de nos communications de cas comprenaient des opérations déclarées par au moins six entités déclarantes.

POURCENTAGE DES COMMUNICATIONS CONCERNANT DES OPÉRATIONS DÉCLARÉES PAR AU MOINS SIX ENTITÉS

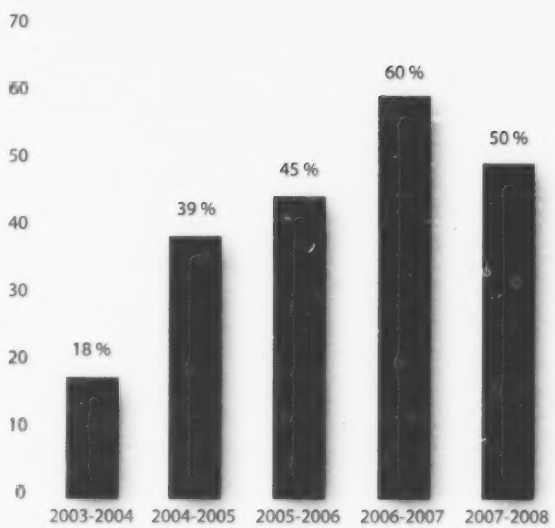

Comme le démontre une analyse sélective des échantillons de cas présentés ci-dessous, les renseignements financiers que CANAFE communique prennent une variété de formes et sont obtenus grâce à l'utilisation de nombre de méthodes. Souvent, les renseignements que nous fournissent les organismes d'application de la loi et de renseignements nous amènent à ratisser nos bases de données pour trouver des liens qui, autrement, échapperaient aux enquêteurs. Ce que nous sommes alors en mesure de leur divulguer ajoute des éléments importants à leur piste de départ.

Dans d'autres cas, notre technologie automatisée trouve des formes d'activités financières douteuses qui permettent à nos analystes de documenter un cas totalement nouveau pour les services de police et les autres destinataires des communications. Mais quel que soit le cas, la portée et le détail des renseignements que CANAFE peut fournir demeurent remarquables.

ENVISAGER L'AVENIR

Si nous augmentons l'efficacité de CANAFE en matière de renseignements financiers de haute qualité et opportuns, nous devons perpétuellement améliorer et mettre à jour les capacités de nos analystes et les outils qu'ils utilisent. En 2008-2009, notre objectif sera de fournir plus de formation et de perfectionnement à nos nouveaux analystes. Nous continuerons de développer et de peaufiner nos technologies et d'utiliser des moyens de plus en plus efficaces pour déceler les modes opératoires au sein des renseignements financiers que nous recevons. Comme toujours, nous améliorerons la collaboration avec nos partenaires. Tous ces efforts, conjugués à des communications plus riches de renseignements grâce aux modifications apportées par le projet de loi C-25, ne pourront qu'amplifier les répercussions de nos renseignements financiers sur les enquêtes relatives aux activités douteuses de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

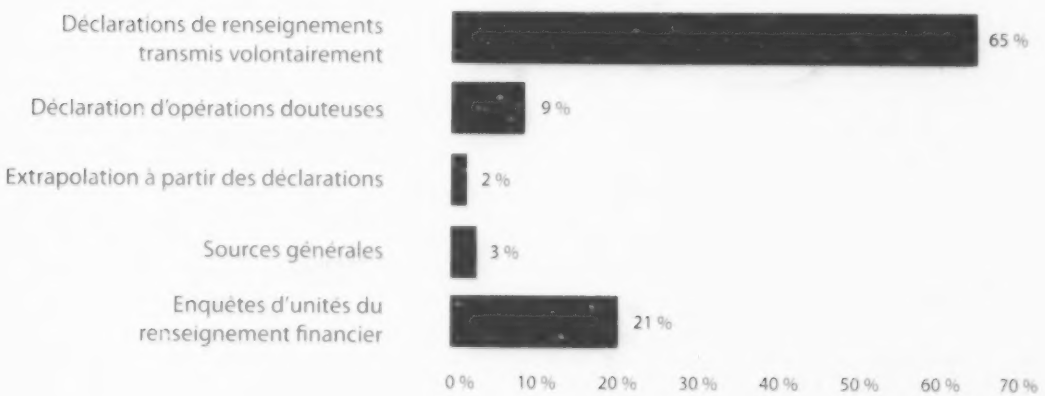

« La grande qualité de l'analyse fournie par CANAFE a permis de voir la dynamique entourant les opérations financières effectuées par le sujet et une compagnie associée. De plus, cette communication a permis l'identification de différents intervenants impliqués dans les opérations. Les informations ont confirmé certains aspects déjà connus, mais ont aussi ouvert la porte sur des nouvelles méthodes d'enquête. »

—Service de police de la Ville de Montréal

0110000
0101010

ENVISAGER L'AVENIR

Si nous augmentons l'efficacité de CANAFE en matière de renseignements financiers de haute qualité et opportuns, nous devons perpétuellement améliorer et mettre à jour les capacités de nos analystes et les outils qu'ils utilisent. En 2008-2009, notre objectif sera de fournir plus de formation et de perfectionnement à nos nouveaux analystes. Nous continuerons de développer et de peaufiner nos technologies et d'utiliser des moyens de plus en plus efficaces pour déceler les modes opératoires au sein des renseignements financiers que nous recevons. Comme toujours, nous améliorerons la collaboration avec nos partenaires. Tous ces efforts, conjugués à des communications plus riches de renseignements grâce aux modifications apportées par le projet de loi C-25, ne pourront qu'amplifier les répercussions de nos renseignements financiers sur les enquêtes relatives aux activités douteuses de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

RÉPARTITION DE LA PROVENANCE DES CAS POUR 2007-2008

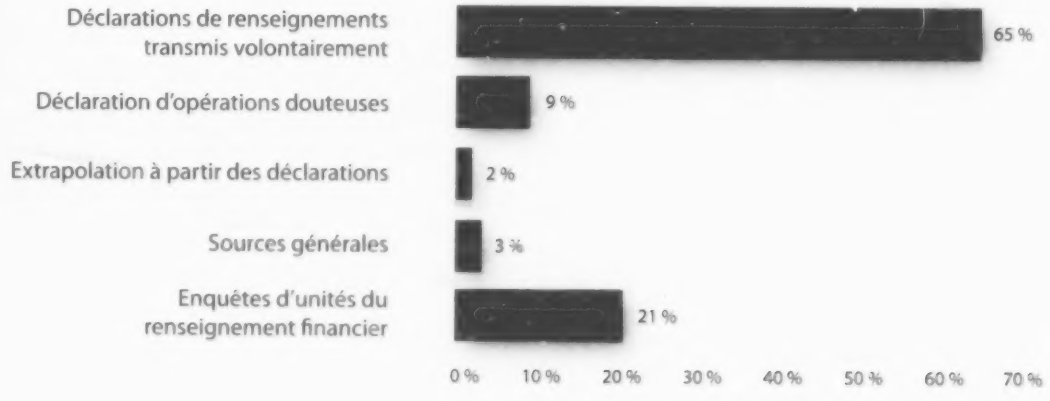

« La grande qualité de l'analyse fournie par CANAFE a permis de voir la dynamique entourant les opérations financières effectuées par le sujet et une compagnie associée. De plus, cette communication a permis l'identification de différents intervenants impliqués dans les opérations. Les informations ont confirmé certains aspects déjà connus, mais ont aussi ouvert la porte sur des nouvelles méthodes d'enquête. »

—Service de police de la Ville de Montréal

0110000

Survol de nos cas en 2007-2008

TRAFIC DE DROGUES ET BLANCHIMENT D'ARGENT

Le blanchiment des profits du trafic de drogues constitue environ le tiers de nos cas. Des sommes énormes d'argent sont générées et il devient très difficile pour les criminels de dissimuler ces profits. Le trafic de drogues implique souvent de grandes organisations criminelles qui utilisent des manœuvres frauduleuses complexes pour blanchir l'argent.

PREMIER ÉCHANTILLON DE CAS

Dès 2002, CANAFE a commencé à communiquer des cas à des organismes d'application de la loi au sujet d'individus liés à une organisation criminelle internationale installée à Toronto.

Notre analyse a fait ressortir un réseau pancanadien d'entreprises offrant une myriade de services financiers, dont bon nombre étaient soupçonnées de blanchir les profits de la drogue. Nos renseignements ont également confirmé qu'en dernier ressort, les fonds étaient envoyés par différents moyens dans d'autres parties du monde.

En 2007, après une longue enquête conjointe canado-américaine, l'organisation a été totalement démantelée.

Aux États-Unis, on a saisi plus de sept millions de dollars américains en liquide ainsi que des drogues, alors qu'au Canada, les services de police ont saisi des drogues, des propriétés et plus de 350 000 $ en argent liquide. En tout, 23 personnes ont été accusées de complot aux États-Unis pour différentes infractions reliées à la drogue, chacune passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.

DEUXIÈME ÉCHANTILLON DE CAS

Vers la fin de l'année 2006, on nous a transmis volontairement un bon nombre de renseignements ayant trait à un réseau d'individus soupçonnés d'importer de la drogue et de fournir des produits chimiques précurseurs à des laboratoires d'ecstasy et de méthamphétamine. Notre analyse a permis de découvrir d'autres suspects et des opérations douteuses, tant au pays qu'ailleurs dans le monde. Nous avons pu fournir à l'organisme chargé de l'enquête une quantité considérable de renseignements relatifs au blanchiment de profits par le truchement d'un système complexe de comptes bancaires au Canada et en Asie.

En décembre 2007, la police a procédé à l'arrestation de la tête dirigeante de l'organisation criminelle de trafic de drogues ainsi que d'une douzaine d'autres individus. Les services de police prévoyaient aussi déposer des accusations contre une centaine d'autres personnes à travers le monde. Ils ont saisi de la drogue pour une valeur dépassant 150 millions de dollars ainsi que plus de 8 millions de dollars en argent liquide et autres biens.

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES

Le Centre a également pour mandat la communication de renseignements dans le cadre d'enquêtes liées au financement d'activités terroristes. Au fil des ans, CANAFE a fourni aux services de police, à la GRC et au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) un certain nombre de communications contenant des renseignements financiers importants concernant des individus et des entités soupçonnés de planifier ou d'effectuer des activités au Canada pour soutenir des groupes terroristes. Certains des cas ont aussi été tirés de l'analyse d'information accessible au public et de renseignements provenant de déclarations d'opérations douteuses (DOD). Le cas suivant en est un bon exemple.

ÉCHANTILLON DE CAS

Grâce à une analyse de renseignements concernant des opérations douteuses, nous avons pu préciser que certains individus, inconnus auparavant étaient, en fait, membres d'un groupe terroriste connu. Quelques mois après que nous ayons communiqué cette information aux organismes d'application de la loi, les médias ont annoncé qu'une enquête conjointe du Canada et des États-Unis avait permis de déposer, contre un certain nombre de personnes, des accusations de crimes multiples, notamment de complot pour l'achat d'armes et d'autres ressources au profit de ce même groupe terroriste. Nous avons découvert d'autres opérations douteuses effectuées par deux autres entités et huit individus qui n'avaient pas été arrêtés et qui n'étaient pas mentionnés dans cette affaire.

Ces opérations douteuses, effectuées par des tiers, comprenaient des dépôts d'argent comptant, de chèques et de traites bancaires, parfois suivis de versements à des comptes de cartes ou de marges de crédit, de télévirements à des individus et parfois à des organismes sans but lucratif, tant au Canada qu'à l'étranger.

FRAUDE ET BLANCHIMENT D'ARGENT

La fraude, telle que la fraude de télémarketing, la fraude hypothécaire, les lettres frauduleuses du Nigéria et la fraude en matière d'investissement, figure de façon éminente dans nos cas. Encore là, nous avons découvert des sommes énormes d'argent générées par ces méthodes ainsi que des récits tragiques de personnes âgées, vulnérables et faibles à qui ont avait escroqué les économies de toute une vie. Au fil des ans, CANAFE a apporté sa contribution en fournissant des renseignements financiers précieux permettant de retrouver les profits de la criminalité, notamment dans des cas de mouvements transfrontaliers sur lesquels les organismes canadiens et américains d'application de la loi enquêtaient conjointement.

PREMIER ÉCHANTILLON DE CAS

Un service de police canadien qui enquêtait sur une série de fraudes hypothécaires avait transmis volontairement à CANAFE des renseignements qui identifiaient trois individus et deux entités soupçonnés d'activités criminelles. Dans chaque cas, une maison était achetée et revendue immédiatement, parfois à quelques minutes d'intervalle, à un prix nettement supérieur. Les banques consentaient des hypothèques à des acheteurs fictifs en se basant sur les prix artificiellement gonflés et finissaient par devoir reprendre ces hypothèques gonflées. Le profit provenait de la différence entre le financement requis pour la première vente et celui accordé pour la seconde.

CANAFE a pu découvrir quatre autres individus liés à cette manœuvre frauduleuse. L'un d'eux a été condamné à trois ans et demi de prison pour sa participation dans ce stratagème qui totalisait trois millions de dollars.

DEUXIÈME ÉCHANTILLON DE CAS

Dans ce cas-ci, on procédait au recrutement des victimes à titre de « représentants d'entreprise » pour recueillir des fonds de clients à l'étranger. Les « représentants » recevaient des chèques qu'ils déposaient ensuite dans leur propre compte. Ils transféraient ensuite 90 % de la valeur des chèques dans des comptes à l'étranger, conservant le 10 % résiduel à titre de commission. On constatait ensuite que les chèques étaient faux; les victimes devaient donc rembourser ces montants aux banques.

Une déclaration de renseignements transmis volontairement par un organisme d'application de la loi a permis de détecter un réseau de personnes et d'entreprises suspectes. Notre analyse a permis de découvrir sept autres individus soupçonnés de participer à cette manœuvre frauduleuse; ils se trouvaient presque tous dans le pays où l'argent était transféré. Au cours de cette période d'un peu plus de deux ans et demi, près de deux millions et demi de dollars canadiens et un million de dollars américains ont ainsi été transférés.

Dans ce cas, nous avons joué un rôle clé en fournissant des renseignements précieux à l'URF de ce pays ainsi qu'aux organismes d'application de la loi qui, à l'heure actuelle, enquêtent toujours sur les suspects.

MENACES À LA SÉCURITÉ NATIONALE

Selon le Service canadien du renseignement de sécurité, l'espionnage existe encore et, dans certains cas, s'est même accru. Lorsque le SCRS nous transmet des déclarations, nous intervenons pour suivre les fonds, identifier de nouveaux suspects et, parfois, prouver que les pistes de départ étaient sans fondement.

ÉCHANTILLON DE CAS

Ici, nous avons reçu des renseignements transmis volontairement qui identifiaient des individus soupçonnés de participer à des activités d'espionnage sous la direction d'un gouvernement étranger. On soupçonnait ces personnes de contourner les contrôles d'exportation canadiens par le truchement de sociétés ayant des activités au Canada et à l'étranger. Ces individus expédiaient des matières réglementées de telle sorte qu'ils évitaient d'être détectés et contournaient les lois applicables.

L'analyse des données détenues par CANAFE a révélé un bon nombre d'opérations financières douteuses reliées à ces individus et à ces sociétés. D'autres entreprises identifiées par CANAFE étaient également soupçonnées d'être associées au même réseau. Certaines opérations, signalées dans des déclarations de télévirements, revenaient à tous les mois ou à tous les deux mois.

Ces télévirements étaient demandés, par le biais de banques locales, par une société située dans un pays étranger et transmis à l'une des compagnies canadiennes reconnues pour l'achat de machinerie industrielle. Les fonds provenant du pays étranger devaient normalement être transférés en quelques jours vers différents comptes commerciaux détenus dans diverses institutions financières du Canada. Nous avons constaté de nombreux télévirements entre la compagnie canadienne et un certain nombre de sociétés situées dans le même pays étranger. Entre 2002 et 2007, les opérations ont totalisé plus de 35 millions de dollars.

DÉTECTION AUTOMATIQUE DES OPÉRATIONS DOUTEUSES

Le Centre a passé un nombre incalculable d'heures à élaborer ses propres outils pour détecter les tendances dans les opérations douteuses. Ces outils peuvent trier des millions de déclarations dans notre base de données pour en extraire les cas probables que nos analystes pourront étudier.

L'une de ces recherches automatisées a révélé une série de déclarations d'opérations importantes en espèces concernant un individu qui, en un an, a acheté plus de sept millions de dollars en jetons de casinos. Au cours de cette même période, l'individu a déposé plus de trois millions de dollars dans un compte personnel. Les renseignements, trouvés électroniquement et que CANAFE a fait parvenir dans une communication à l'organisme d'application de la loi pertinent, se sont avérés être les seuls indices pour détecter les activités douteuses de cet individu.

Dans ses affidavits, CFSEU-BC s'est souvent référé aux communications de CANAFE pour appuyer les motifs de demande d'assistance en matière d'enquête imposée par le tribunal; elles ont été particulièrement utiles pour vérifier les renseignements et les preuves provenant d'autres sources et pour déterminer les actifs détenus par les prête-noms. Fréquemment, la nature historique de ces communications a fourni des éléments d'enquêtes dont les enquêteurs n'avaient pas tenu compte dans leur empressement à satisfaire aux besoins pressants et immédiats de projets complexes.

Les communications de CANAFE représentent un outil d'analyse de très grande valeur [pour la formation que CFSEU-BC donne à d'autres équipes d'enquêteurs et aux services de police] car elles guident les enquêtes sur les crimes financiers. D'autres enquêtes peuvent être lancées de manière importante dès lors que les ressources et l'expertise des services de police reçoivent et intègrent les renseignements compris dans les communications de CANAFE. [Traduction]

—Combined Forces Special Enforcement Unit, Colombie-Britannique

0110000

MENACES À LA SÉCURITÉ NATIONALE

Selon le Service canadien du renseignement de sécurité, l'espionnage existe encore et, dans certains cas, s'est même accru. Lorsque le SCRS nous transmet des déclarations, nous intervenons pour suivre les fonds, identifier de nouveaux suspects et, parfois, prouver que les pistes de départ étaient sans fondement.

ÉCHANTILLON DE CAS

Ici, nous avons reçu des renseignements transmis volontairement qui identifiaient des individus soupçonnés de participer à des activités d'espionnage sous la direction d'un gouvernement étranger. On soupçonnait ces personnes de contourner les contrôles d'exportation canadiens par le truchement de sociétés ayant des activités au Canada et à l'étranger. Ces individus expédiaient des matières réglementées de telle sorte qu'ils évitaient d'être détectés et contournaient les lois applicables.

L'analyse des données détenues par CANAFE a révélé un bon nombre d'opérations financières douteuses reliées à ces individus et à ces sociétés. D'autres entreprises identifiées par CANAFE étaient également soupçonnées d'être associées au même réseau. Certaines opérations, signalées dans des déclarations de télévirements, revenaient à tous les mois ou à tous les deux mois.

Ces télévirements étaient demandés, par le biais de banques locales, par une société située dans un pays étranger et transmis à l'une des compagnies canadiennes reconnues pour l'achat de machinerie industrielle. Les fonds provenant du pays étranger devaient normalement être transférés en quelques jours vers différents comptes commerciaux détenus dans diverses institutions financières du Canada. Nous avons constaté de nombreux télévirements entre la compagnie canadienne et un certain nombre de sociétés situées dans le même pays étranger. Entre 2002 et 2007, les opérations ont totalisé plus de 35 millions de dollars.

DÉTECTION AUTOMATIQUE DES OPÉRATIONS DOUTEUSES

Le Centre a passé un nombre incalculable d'heures à élaborer ses propres outils pour détecter les tendances dans les opérations douteuses. Ces outils peuvent trier des millions de déclarations dans notre base de données pour en extraire les cas probables que nos analystes pourront étudier.

L'une de ces recherches automatisées a révélé une série de déclarations d'opérations importantes en espèces concernant un individu qui, en un an, a acheté plus de sept millions de dollars en jetons de casinos. Au cours de cette même période, l'individu a déposé plus de trois millions de dollars dans un compte personnel. Les renseignements, trouvés électroniquement et que CANAFE a fait parvenir dans une communication à l'organisme d'application de la loi pertinent, se sont avérés être les seuls indices pour détecter les activités douteuses de cet individu.

Dans ses affidavits, CFSEU-BC s'est souvent référé aux communications de CANAFE pour appuyer les motifs de demande d'assistance en matière d'enquête imposée par le tribunal; elles ont été particulièrement utiles pour vérifier les renseignements et les preuves provenant d'autres sources et pour déterminer les actifs détenus par les prête-noms. Fréquemment, la nature historique de ces communications a fourni des éléments d'enquêtes dont les enquêteurs n'avaient pas tenu compte dans leur empressement à satisfaire aux besoins pressants et immédiats de projets complexes.

Les communications de CANAFE représentent un outil d'analyse de très grande valeur [pour la formation que CFSEU-BC donne à d'autres équipes d'enquêteurs et aux services de police] car elles guident les enquêtes sur les crimes financiers. D'autres enquêtes peuvent être lancées de manière importante dès lors que les ressources et l'expertise des services de police reçoivent et intègrent les renseignements compris dans les communications de CANAFE. [Traduction]

—Combined Forces Special Enforcement Unit, Colombie-Britannique

0110000
0101010

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

Malgré la myriade d'activités liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes qui existent déjà à travers le monde, d'autres sont toujours prêtes à éclore dès que l'occasion s'y prête. CANAFE et ses partenaires ont toujours reconnu que la meilleure défense réside en un regroupement solide des forces et des organismes qui s'opposent à ces activités. Bien entendu, nous travaillons constamment à renforcer ces relations avec nos partenaires.

Entités déclarantes

Les intermédiaires financiers et autres organismes assujettis aux exigences de la *Loi* forment toujours la ligne de front des efforts déployés pour détecter et dissuader le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. Pour cette raison, notre étroite collaboration avec les entités déclarantes est une de nos principales priorités. Nous devons veiller à ce que celles-ci reçoivent tous les renseignements, les outils et les conseils dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations. Compte tenu de l'entrée en vigueur de tous les différents changements compris dans le projet de loi C-25, cette collaboration s'est avérée particulièrement importante cette année et elle le demeurera à mesure que nous compléterons la mise en œuvre des nouvelles dispositions en 2008-2009.

AIDE ET SENSIBILISATION

L'année dernière, dans le cadre de la mise en œuvre continue du projet de loi C-25, nous nous sommes concentrés sur la préparation des nouveaux systèmes de déclaration, de tenue de documents et de vérification de l'identité des clients. Nous avons organisé plus de 370 présentations et colloques pour les entités déclarantes, communiquant ainsi avec plus de 18 000 personnes. Ces présentations comprenaient 24 séances d'information sur les nouvelles exigences de la *Loi* dans 10 villes réparties dans l'ensemble du pays.

Nous avons également publié un nombre important de nouveaux guides et de mises à jour, y compris des lignes directrices qui énumèrent les exigences juridiques propres aux sept secteurs financiers assujettis à la *Loi*, ainsi que des fiches d'information résumant les changements touchant des secteurs précis.

Nous avons modifié notre service téléphonique sans frais pour donner aux entités déclarantes un accès direct et rapide à nos agents régionaux afin d'obtenir des renseignements sur le respect de la *Loi*. Également, nous avons mis à jour et simplifié le contenu de notre site Web; il accepte maintenant d'autres types de logiciels et de systèmes d'exploitation. Le site répond ainsi mieux aux besoins des entités déclarantes et des autres utilisateurs.

Beaucoup d'efforts ont été déployés pour préparer la mise en œuvre des modifications apportées par l'adoption du projet de loi C-25, dont l'entrée en vigueur, le 23 juin 2008, de l'obligation pour les entreprises de services monétaires (ESM) de s'inscrire auprès de CANAFE. Au cours de l'année, nous avons préparé et envoyé un bulletin d'information à toutes les ESM connues; nous avons également distribué ce bulletin lors de séances publiques d'information. Nous avons construit un nouveau site Web pour fournir aux ESM les informations dont elles ont besoin pour s'inscrire.

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ, DE L'OPPORTUNITÉ ET DE LA QUANTITÉ DES DONNÉES

Cette année, CANAFE a reçu en tout 21 626 007 déclarations de tous les secteurs d'entités déclarantes. La qualité des déclarations d'opérations financières que nous recevons de ces entités fait désormais l'objet d'un contrôle exhaustif par nos systèmes électroniques, et nous sommes en train d'élaborer des procédures pour en surveiller l'opportunité et la quantité.

ÉVALUATION DES RISQUES

Notre approche en matière de conformité cible les entités déclarantes et les secteurs qui présentent le plus grand risque de non-respect de leurs obligations juridiques. Nous avons intensifié notre collaboration avec nos partenaires internationaux, tels que l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, pour partager nos pratiques les plus efficaces en matière de conformité, et plus particulièrement, celles ayant trait à l'évaluation des risques. Cette année, CANAFE et Statistiques Canada ont travaillé en collaboration sur un projet visant à améliorer notre modèle d'évaluation des risques.

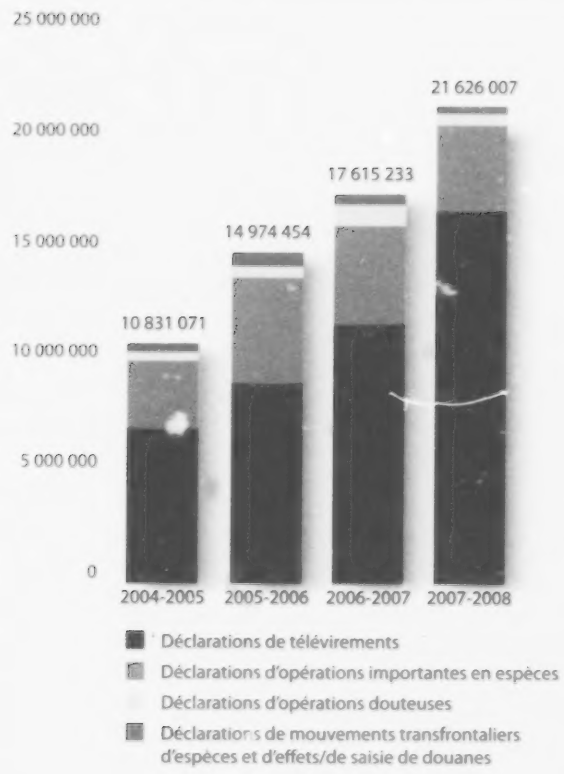

QUESTIONNAIRES ET EXAMENS

Nos questionnaires demeurent un outil important pour évaluer la façon dont nos entités déclarantes se conforment à la loi. Ainsi, en 2007-2008, nous avons envoyé plus de 6 000 questionnaires, dont celui récemment créé pour le secteur de l'assurance-vie. Pendant l'exercice financier, nous avons mené en tout 277 examens; les organismes de règlementation nationaux et provinciaux avec lesquels nous avons signé des protocoles d'entente (PE) en ont mené 257 pour leurs secteurs respectifs.

Cinq cas soupçonnés de non-conformité ont été communiqués aux organismes d'application de la loi à des fins d'enquête et de poursuite.

ENVISAGER L'AVENIR

Depuis le début, notre programme de conformité axé sur les risques comprend des activités de sensibilisation, des mesures de contrôle de la qualité des données, l'administration de questionnaires et d'examens en matière de conformité ainsi que l'imposition de mesures correctives lorsque nous décelons des cas de non-conformité.

Avec le projet de loi C-25, nous avons élargi les exigences que doivent respecter les entités déclarantes en matière de vérification de l'identité du client, de surveillance et de tenue de documents. De plus, CANAFE est responsable de la gestion du nouveau registre des entreprises de services monétaires dont la création découle des modifications entrant en vigueur le 23 juin 2008. Dans l'année à venir, les autres systèmes et mesures administratives seront mis en place; le principal élément sera le programme de pénalités administratives pécuniaires. Également, quatre nouveaux secteurs financiers et professionnels seront assujettis à la *Loi* et à ses règlements.

Qu'est-ce qu'une entité déclarante?

Les entités déclarantes sont les personnes et les organisations qui sont assujetties à la partie I de la *Loi* et qui sont tenues de s'acquitter d'un certain nombre d'obligations, dont :

- mettre en œuvre un programme de conformité;
- tenir des documents faisant état des opérations financières;
- vérifier l'identité des clients et déterminer les tiers ayant participé aux opérations pertinentes;
- déclarer certaines opérations financières à CANAFE.

Qui doit présenter une déclaration?

- Toutes les entités financières (banques, coopératives de crédit, caisses populaires, etc.)
- Les sociétés, les courtiers et les agents d'assurance-vie
- Les courtiers en valeurs mobilières (dont les gestionnaires de portefeuille et les conseillers en placements autorisés par les provinces)
- Les entreprises de services monétaires (y compris les personnes qui se livrent aux opérations de change et les services parallèles de remise de fonds comme Hawala, etc.)
- Les mandataires de Sa Majesté qui achètent ou vendent des mandats
- Les comptables et les cabinets d'expertise comptable, les courtiers et les agents immobiliers, dans le cadre de certaines activités pour le compte de leurs clients, comme la réception ou le versement de fonds
- Les casinos (sauf certains casinos temporaires à des fins caritatives)

Quels renseignements faut-il déclarer?

- Les opérations douteuses, ainsi que les tentatives (depuis juin 2008), liées au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes, quelle que soit leur valeur monétaire
- Les biens appartenant à un groupe terroriste et que les entités déclarantes ont en leur possession ou à leur disposition, ou tout renseignement concernant une opération, réelle ou projetée, à l'égard de ces biens
- Les télévirements internationaux de 10 000 $ ou plus
- Les opérations importantes en espèces de 10 000 $ ou plus
- Les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets de 10 000 $ ou plus

Compte tenu de l'étendue et de la complexité de ces nouvelles exigences, nous devons donc intensifier nos activités de communication auprès des entités déclarantes. De même, nous devons augmenter le nombre d'examens de conformité et en assurer le suivi en fournissant une rétroaction conséquente aux entités déclarantes.

Au niveau international, nous allons continuer de travailler avec des pays étrangers pour échanger des renseignements ayant trait à la conformité et partager des pratiques exemplaires en la matière. Au niveau national, nous veillerons à ce que les organismes d'application de la loi comprennent nos communications de cas de non-conformité et y réagissent de façon appropriée.

Le respect des lois est au cœur de notre efficacité. Chaque activité reliée à la conformité, de la transmission de déclarations à la communication de cas de non-conformité, vient à l'appui de notre régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. En tant qu'élément essentiel d'un continuum, la conformité est la clé pour créer un environnement de plus en plus hostile pour les criminels qui veulent utiliser les instruments financiers canadiens ainsi que nos institutions pour légitimer leurs fonds illégaux ou pour canaliser l'argent destiné au terrorisme.

Partenaires nationaux

CANAFE continue de cultiver et de faire progresser ses relations avec nombre de ministères, organismes et services d'application de la loi, avec la collectivité du renseignement et avec d'autres intervenants ou organismes de réglementation. Nous participons à des rencontres et des conférences, nous y apprenons beaucoup et sommes bien souvent en mesure d'y clarifier nos rôles, nos responsabilités et nos priorités. Nous développons également le cadre stratégique du Centre pour nous assurer de continuer à harmoniser nos priorités à celles du gouvernement du Canada et de nos partenaires au sein du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

De concert avec nos partenaires, nous continuons de promouvoir le partage des renseignements et, comme le permet la *Loi*, d'accéder aux bases de données conservées, pour des raisons de sécurité et d'application de la loi, par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Pendant cet exercice financier, CANAFE a participé à divers forums interministériels, notamment au Comité consultatif des secteurs public/privé et au Comité national de coordination sur le crime organisé.

Nous participons constamment à des examens externes et à des discussions avec nos partenaires. À titre d'exemple, nous avons collaboré à la *Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India* et à l'examen sur la sécurité publique et la lutte contre le terrorisme; nous continuons de participer à la réponse du gouvernement quant aux recommandations relatives aux activités du Centre.

Le Centre travaille également à informer les Canadiens des résultats obtenus en leur nom par le biais de rapports au Parlement, tels que le Rapport sur les plans et les priorités et le Rapport ministériel sur le rendement, ou par l'entremise de documents ou d'activités de planification obligatoires, comme l'examen stratégique et le cadre de responsabilisation de gestion.

Je suis très heureuse de vous informer que les six participants au programme [de formation] de CANAFE sur la conformité sont unanimes à dire que cet exercice a été extrêmement bénéfique et productif pour chacun d'entre eux... [Ils] en sont ressortis avec une meilleure compréhension et une connaissance pratique du domaine de la conformité en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et, plus important encore, sur la façon d'assurer une conformité adéquate. Pour cette raison, CANAFE peut être très fier du module de formation exemplaire qu'il a élaboré. Il établit des pratiques qui peuvent être adoptées à l'échelle internationale. [Traduction]

—Sharda Sinanan-Bollers, alors directrice de l'unité des renseignements financiers de Saint-Vincent-et-les Grenadines

0110000
0101010

Qu'est-ce qu'une entité déclarante?

Les entités déclarantes sont les personnes et les organisations qui sont assujetties à la partie I de la *Loi* et qui sont tenues de s'acquitter d'un certain nombre d'obligations, dont :

- mettre en œuvre un programme de conformité;
- tenir des documents faisant état des opérations financières;
- vérifier l'identité des clients et déterminer les tiers ayant participé aux opérations pertinentes;
- déclarer certaines opérations financières à CANAFE.

Qui doit présenter une déclaration?

- Toutes les entités financières (banques, coopératives de crédit, caisses populaires, etc.)
- Les sociétés, les courtiers et les agents d'assurance-vie
- Les courtiers en valeurs mobilières (dont les gestionnaires de portefeuille et les conseillers en placements autorisés par les provinces)
- Les entreprises de services monétaires (y compris les personnes qui se livrent aux opérations de change et les services parallèles de remise de fonds comme Hawala, etc.)
- Les mandataires de Sa Majesté qui achètent ou vendent des mandats
- Les comptables et les cabinets d'expertise comptable, les courtiers et les agents immobiliers, dans le cadre de certaines activités pour le compte de leurs clients, comme la réception ou le versement de fonds
- Les casinos (sauf certains casinos temporaires à des fins caritatives)

Quels renseignements faut-il déclarer?

- Les opérations douteuses, ainsi que les tentatives (depuis juin 2008), liées au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes, quelle que soit leur valeur monétaire
- Les biens appartenant à un groupe terroriste et que les entités déclarantes ont en leur possession ou à leur disposition, ou tout renseignement concernant une opération, réelle ou projetée, à l'égard de ces biens
- Les télévirements internationaux de 10 000 $ ou plus
- Les opérations importantes en espèces de 10 000 $ ou plus
- Les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets de 10 000 $ ou plus

Compte tenu de l'étendue et de la complexité de ces nouvelles exigences, nous devons donc intensifier nos activités de communication auprès des entités déclarantes. De même, nous devons augmenter le nombre d'examens de conformité et en assurer le suivi en fournissant une rétroaction conséquente aux entités déclarantes.

Au niveau international, nous allons continuer de travailler avec des pays étrangers pour échanger des renseignements ayant trait à la conformité et partager des pratiques exemplaires en la matière. Au niveau national, nous veillerons à ce que les organismes d'application de la loi comprennent nos communications de cas de non-conformité et y réagissent de façon appropriée.

Le respect des lois est au cœur de notre efficacité. Chaque activité reliée à la conformité, de la transmission de déclarations à la communication de cas de non-conformité, vient à l'appui de notre régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. En tant qu'élément essentiel d'un continuum, la conformité est la clé pour créer un environnement de plus en plus hostile pour les criminels qui veulent utiliser les instruments financiers canadiens ainsi que nos institutions pour légitimer leurs fonds illégaux ou pour canaliser l'argent destiné au terrorisme.

Partenaires nationaux

CANAFE continue de cultiver et de faire progresser ses relations avec nombre de ministères, organismes et services d'application de la loi, avec la collectivité du renseignement et avec d'autres intervenants ou organismes de réglementation. Nous participons à des rencontres et des conférences, nous y apprenons beaucoup et sommes bien souvent en mesure d'y clarifier nos rôles, nos responsabilités et nos priorités. Nous développons également le cadre stratégique du Centre pour nous assurer de continuer à harmoniser nos priorités à celles du gouvernement du Canada et de nos partenaires au sein du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

De concert avec nos partenaires, nous continuons de promouvoir le partage des renseignements et, comme le permet la *Loi*, d'accéder aux bases de données conservées, pour des raisons de sécurité et d'application de la loi, par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Pendant cet exercice financier, CANAFE a participé à divers forums interministériels, notamment au Comité consultatif des secteurs public/privé et au Comité national de coordination sur le crime organisé.

Nous participons constamment à des examens externes et à des discussions avec nos partenaires. À titre d'exemple, nous avons collaboré à la *Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India* et à l'examen sur la sécurité publique et la lutte contre le terrorisme; nous continuons de participer à la réponse du gouvernement quant aux recommandations relatives aux activités du Centre.

Le Centre travaille également à informer les Canadiens des résultats obtenus en leur nom par le biais de rapports au Parlement, tels que le Rapport sur les plans et les priorités et le Rapport ministériel sur le rendement, ou par l'entremise de documents ou d'activités de planification obligatoires, comme l'examen stratégique et le cadre de responsabilisation de gestion.

Je suis très heureuse de vous informer que les six participants au programme [de formation] de CANAFE sur la conformité sont unanimes à dire que cet exercice a été extrêmement bénéfique et productif pour chacun d'entre eux... [Ils] en sont ressortis avec une meilleure compréhension et une connaissance pratique du domaine de la conformité en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et, plus important encore, sur la façon d'assurer une conformité adéquate. Pour cette raison, CANAFE peut être très fier du module de formation exemplaire qu'il a élaboré. Il établit des pratiques qui peuvent être adoptées à l'échelle internationale. [Traduction]

—Sharda Sinanan-Bollers, alors directrice de l'unité des renseignements financiers de Saint-Vincent-et-les Grenadines

0110000
0101010

Partenaires internationaux

Au niveau international, nous avons trois principaux objectifs. Jusqu'à un certain point, ceux-ci dépendent de nos relations avec nos partenaires internationaux. Le premier objectif est de contribuer, à titre d'URF reconnue mondialement, à l'élaboration de meilleures normes, politiques et mesures pour améliorer les régimes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes dans des secteurs clés à travers le monde. Le deuxième objectif est de veiller à ce que les instruments juridiques nécessaires soient en place pour favoriser l'échange de renseignements. Le troisième objectif est de renforcer les capacités des URF, le cas échéant.

Cette année, le Centre a participé à un certain nombre d'exercices internationaux liés aux typologies et conçus pour faciliter l'élaboration de politiques et de mesures en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Ces exercices étaient dirigés par la Banque mondiale, le GAFI et d'autres URF. Le Canada et le Danemark ont dirigé conjointement un exercice sur les typologies du GAFI concernant le financement de la prolifération. CANAFE y a apporté une contribution importante, dont notamment des exemples de cas et une présentation lors d'une réunion d'experts tenue en novembre 2007.

En outre, CANAFE a participé au groupe interministériel, dirigé par le ministère des Finances, qui s'est penché sur l'évaluation mutuelle du Canada effectuée par le Groupe d'action financière (GAFI). Le rapport du GAFI sur cette évaluation a été publié en mars 2008.

SECRÉTARIAT PERMANENT DU GROUPE EGMONT

CANAFE a fortement appuyé l'établissement du secrétariat permanent du Groupe Egmont à Toronto, lequel est devenu entièrement opérationnel le 31 octobre 2007. Son installation dans notre pays souligne l'engagement du Canada envers la recherche de solutions mondiales pour régler des problèmes mondiaux. Compte tenu de l'importance du Groupe Egmont pour le réseau des URF, la décision de formaliser l'organisation même est une arme puissante contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

PARTENAIRES NORD-AMÉRICAINS

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, nous avons renforcé et amélioré notre collaboration avec nos vis-à-vis nord-américains, FinCEN (États-Unis) et UIFMEX (Mexique). Nombre de rencontres ont eu lieu pour discuter de préoccupations mutuelles telles que les systèmes de TI, la conformité et les projets communs d'analyse stratégique.

AUTRES PARTENAIRES

Nous avons organisé des rencontres avec sept autres partenaires avec qui nous avons conclu des PE : la France, le Luxembourg, les Bahamas, les îles Caïmans, les Pays-Bas, la Barbade et l'Espagne. Ces visites ont permis de cimenter les relations opérationnelles avec ces pays ainsi que l'efficacité de nos ententes.

De plus, nous avons signé des protocoles d'ententes avec deux nouvelles URF partenaires, soit celle de la Suède et de l'île de Saint-Kitts-et-Nevis, nous permettant ainsi de leur communiquer des renseignements tactiques.

PROGRAMME D'AIDE TECHNIQUE INTERNATIONAL

Cette année, notre programme d'aide technique international a atteint de nouveaux sommets grâce à l'élaboration de cours internationaux sur la conformité et l'analyse. Ces cours ont été donnés en collaboration avec le programme d'aide au renforcement des capacités anti-terroristes du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada. En mars 2008, dix représentants provenant de trois URF des Caraïbes (Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Sainte-Lucie) ont assisté au cours d'analyse des renseignements financiers. Six représentants de Saint-Vincent-et-les-Grenadines ont participé, en novembre 2007, aux séances pilotes du nouveau programme international de conformité. La rétroaction reçue des participants aux deux cours était enthousiaste.

Nous sommes heureux de constater que nous avons aidé nos partenaires à combattre les activités financières internationales illicites. Dans l'année qui vient, nous continuerons d'élaborer et d'offrir du matériel de formation à toutes les URF, en collaboration avec des organismes internationaux tels que le Groupe Egmont et la Banque mondiale.

0110000

Partenaires internationaux

Au niveau international, nous avons trois principaux objectifs. Jusqu'à un certain point, ceux-ci dépendent de nos relations avec nos partenaires internationaux. Le premier objectif est de contribuer, à titre d'URF reconnue mondialement, à l'élaboration de meilleures normes, politiques et mesures pour améliorer les régimes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes dans des secteurs clés à travers le monde. Le deuxième objectif est de veiller à ce que les instruments juridiques nécessaires soient en place pour favoriser l'échange de renseignements. Le troisième objectif est de renforcer les capacités des URF, le cas échéant.

Cette année, le Centre a participé à un certain nombre d'exercices internationaux liés aux typologies et conçus pour faciliter l'élaboration de politiques et de mesures en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Ces exercices étaient dirigés par la Banque mondiale, le GAFI et d'autres URF. Le Canada et le Danemark ont dirigé conjointement un exercice sur les typologies du GAFI concernant le financement de la prolifération. CANAFE y a apporté une contribution importante, dont notamment des exemples de cas et une présentation lors d'une réunion d'experts tenue en novembre 2007.

En outre, CANAFE a participé au groupe interministériel, dirigé par le ministère des Finances, qui s'est penché sur l'évaluation mutuelle du Canada effectuée par le Groupe d'action financière (GAFI). Le rapport du GAFI sur cette évaluation a été publié en mars 2008.

SECRÉTARIAT PERMANENT DU GROUPE EGMONT

CANAFE a fortement appuyé l'établissement du secrétariat permanent du Groupe Egmont à Toronto, lequel est devenu entièrement opérationnel le 31 octobre 2007. Son installation dans notre pays souligne l'engagement du Canada envers la recherche de solutions mondiales pour régler des problèmes mondiaux. Compte tenu de l'importance du Groupe Egmont pour le réseau des URF, la décision de formaliser l'organisation même est une arme puissante contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

PARTENAIRES NORD-AMÉRICAINS

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, nous avons renforcé et amélioré notre collaboration avec nos vis-à-vis nord-américains, FinCEN (États-Unis) et UIFMEX (Mexique). Nombre de rencontres ont eu lieu pour discuter de préoccupations mutuelles telles que les systèmes de TI, la conformité et les projets communs d'analyse stratégique.

AUTRES PARTENAIRES

Nous avons organisé des rencontres avec sept autres partenaires avec qui nous avons conclu des PE : la France, le Luxembourg, les Bahamas, les îles Caïmans, les Pays-Bas, la Barbade et l'Espagne. Ces visites ont permis de cimenter les relations opérationnelles avec ces pays ainsi que l'efficacité de nos ententes.

De plus, nous avons signé des protocoles d'ententes avec deux nouvelles URF partenaires, soit celle de la Suède et de l'île de Saint-Kitts-et-Nevis, nous permettant ainsi de leur communiquer des renseignements tactiques.

PROGRAMME D'AIDE TECHNIQUE INTERNATIONAL

Cette année, notre programme d'aide technique international a atteint de nouveaux sommets grâce à l'élaboration de cours internationaux sur la conformité et l'analyse. Ces cours ont été donnés en collaboration avec le programme d'aide au renforcement des capacités anti-terroristes du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada. En mars 2008, dix représentants provenant de trois URF des Caraïbes (Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Sainte-Lucie) ont assisté au cours d'analyse des renseignements financiers. Six représentants de Saint-Vincent-et-les-Grenadines ont participé, en novembre 2007, aux séances pilotes du nouveau programme international de conformité. La rétroaction reçue des participants aux deux cours était enthousiaste.

Nous sommes heureux de constater que nous avons aidé nos partenaires à combattre les activités financières internationales illicites. Dans l'année qui vient, nous continuerons d'élaborer et d'offrir du matériel de formation à toutes les URF, en collaboration avec des organismes internationaux tels que le Groupe Egmont et la Banque mondiale.

0110000

EFFICACITÉ DE L'ORGANISATION

Alors que CANAFE grandit et évolue, il nous faut ajuster nos opérations internes. Cette année, nous avons concentré nos efforts sur deux secteurs importants, soit la technologie et les ressources humaines, en raison de la charge de travail additionnelle liée à l'instauration des importantes modifications législatives découlant de l'adoption du projet de loi C-25. Nous avons dû intensifier considérablement nos activités de recrutement afin d'être en mesure de relever le défi. Notre effectif compte maintenant 329 employés.

Puissance de notre technologie

Depuis le début, la technologie joue un rôle important dans tous les aspects des activités de CANAFE. En effectuant automatiquement les fonctions de base d'insertion, de triage et d'association, notre technologie permet aux analystes et aux agents de conformité de se concentrer sur les tâches intellectuelles d'évaluation des données et d'extraction de conclusions.

Chaque année, nos puissants systèmes recueillent, numérisent et épurent plus de 20 millions de déclarations et les classent dans les bases de données appropriées, le tout dans les deux heures suivant leur réception. Nous avons ainsi pu réduire considérablement notre utilisation de dossiers papier et épargner un nombre incalculable d'heures de travail. (En effet, si nous devions entrer ces données manuellement, nous aurions besoin de mille employés de plus.) Nous numérisons ensuite ce large volume de déclarations — en utilisant les outils d'analyse conçus selon les exigences particulières de CANAFE — et ciblons rapidement les modes opératoires susceptibles de camoufler des activités douteuses.

ENSEMBLES D'UTILITAIRES

Au cours de la dernière année, nous avons mis en place une série d'« ensembles d'utilitaires » pour améliorer encore davantage l'efficience et la productivité du travail de nos professionnels. L'ensemble d'utilitaires en matière d'analyse tactique a été lancé pendant le dernier exercice financier; il intègre toutes nos données et nos applications en un seul environnement convivial dans lequel il est facile de naviguer.

Le nouvel ensemble d'utilitaires en matière d'analyse stratégique créé cette année emmagasine tous les renseignements que nous recevons ou produisons. Une fois l'ensemble terminé, nos analystes tactiques pourront l'utiliser pour obtenir une image complète de tout ce que nous savons sur les entités ou les organisations; nos analystes stratégiques, quant à eux, pourront découvrir les tendances et les modes opératoires qui nous permettront de concevoir nos activités futures.

L'élaboration d'un ensemble d'utilitaires en matière de conformité est également en cours. Il facilitera l'ajout, la recherche et l'analyse de renseignements sur les entités déclarantes et sur les secteurs; il permettra également d'étudier les cycles de communication et de suivi. Il intègrera toutes les fonctions actuelles de la Direction opérations régionales et conformité et en comptera de nouvelles, comme les systèmes d'inscription des entreprises de services monétaires et de pénalités administratives pécuniaires.

Ressources humaines

Nous avons de nouveau mis en œuvre le programme d'orientation du Centre afin d'assurer une intégration efficace des nouveaux employés. Nous avons aussi continué de respecter notre engagement envers l'adoption de saines pratiques d'emploi en investissant dans des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement pour les employés et les gestionnaires. La Direction des ressources humaines a favorisé la participation de plusieurs employés à des programmes de perfectionnement en leadership et en gestion.

Les résultats sont importants. Nos programmes de gestion du rendement et de reconnaissance de l'excellence soulignent la contribution des employés. Nous avons adopté un modèle souple de gestion des ressources humaines qui intègre les meilleures pratiques fondamentales de la fonction publique et des approches novatrices d'autres secteurs. En investissant dans nos employés, et en reconnaissant leur contribution, nous sommes bien placés pour faire face aux difficultés et aux possibilités liées à la complexité

croissante et à la maturation de certaines de nos fonctions, et nous nous assurons d'avoir les employés les plus qualifiés pour nous aider à relever les défis que présente l'avenir. Cette année, nous avons souligné la contribution de 14 personnes et de 11 groupes de travail dans le cadre de notre programme « Récompenser l'excellence ».

ENVISAGER L'AVENIR

Au cours de la prochaine année, nos technologies d'exploration des données et autres outils seront développés davantage; plus de ressources seront attribuées aux fonctions liées à l'analyse stratégique. Ces efforts renforceront notre capacité à déceler les tendances, les typologies, les modes opératoires et les réseaux et, de ce fait, appuieront nos activités d'analyse tactique et de conformité.

De même, nous croyons qu'au cours de la prochaine année, notre système des ressources humaines sur le Web sera totalement adapté et fonctionnel. En outre, nous terminerons une mise à jour des profils de responsabilités pour l'ensemble de l'organisme.

Nous élaborerons également un plan en matière de ressources humaines, notamment un plan d'action ayant trait aux langues officielles, pour nous aider à étudier les secteurs susceptibles d'être améliorés. Nous poursuivrons aussi la mise en place de la nouvelle structure de gouvernance de CANAFE, particulièrement dans les secteurs des valeurs et de l'éthique, des langues officielles, de l'équité en matière d'emploi et de la santé organisationnelle. Ensemble, ces mesures permettront à nos services de demeurer efficaces alors que l'organisation se développe; elles aideront également à renforcer la capacité de leadership de nos gestionnaires et de nos dirigeants.

Finalement, pour mettre toutes ces mesures en place et dresser un plan complet pour l'avenir, nous préparerons cette année un plan stratégique pour les trois à cinq prochaines années.

Faits saillants du budget

On pourra consulter une version complète des états financiers de CANAFE dans le Rapport ministériel sur le rendement 2007-2008 publié sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor (www.sct-tbs.gc.ca).

HISTORIQUE DU BUDGET ET DES PROJECTIONS DE CANAFE

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Salaires	19,7	26,0	24,2	24,4
Régime d'avantages sociaux des employés	3,2	4,1	4,2	4,3
Fonctionnement et entretien	17,3	21,4	23,4	18,5
Subventions et contributions	0,0	1,3	1,8	0,8
Total du budget approuvé	40,2	52,8	53,6	48,0
Total à ce jour	**39,4**	**51,1**	-	-

0110000
0101010

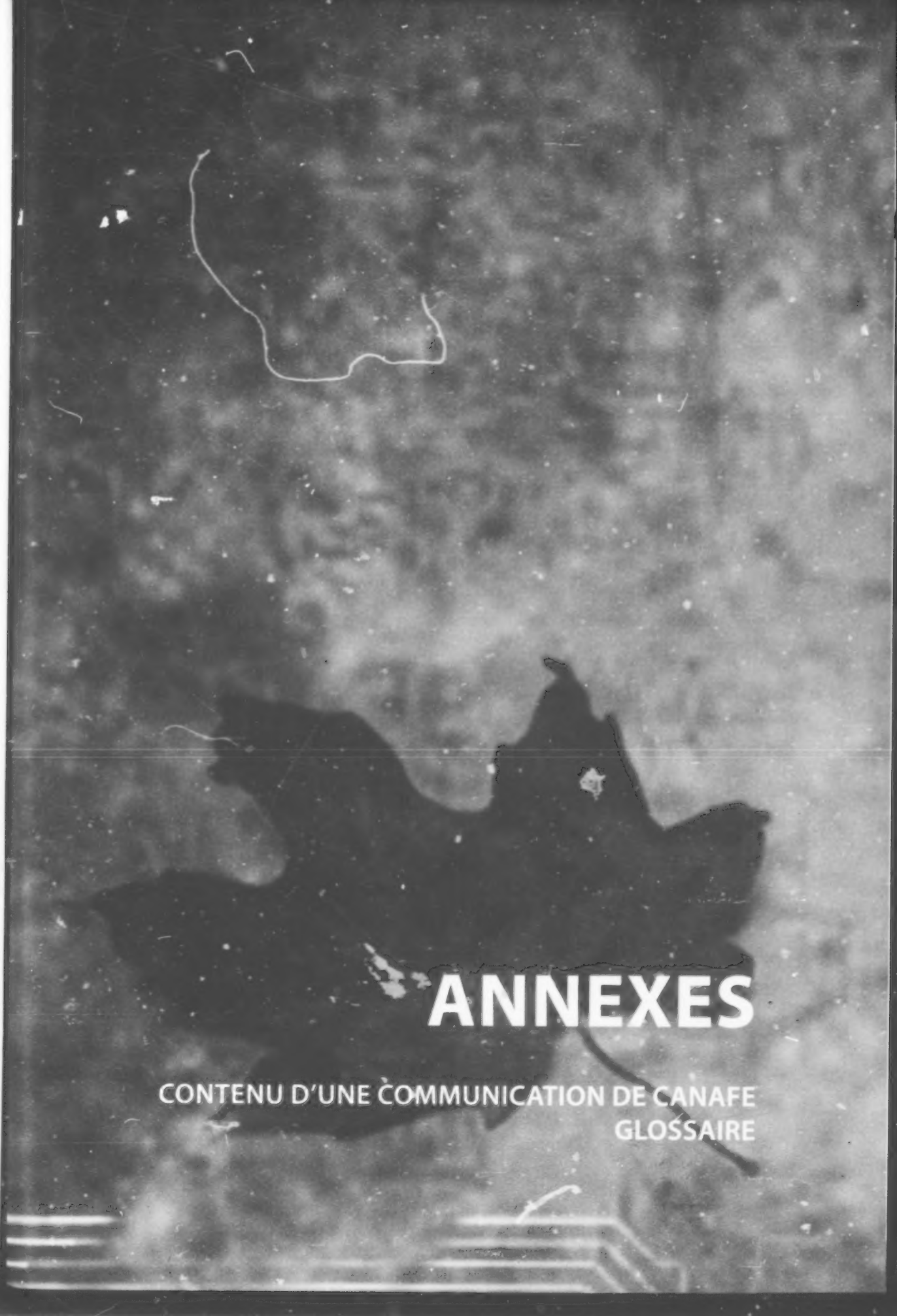

ANNEXES

CONTENU D'UNE COMMUNICATION DE CANAFE

GLOSSAIRE

CONTENU D'UNE COMMUNICATION DE CANAFE

Les communications de CANAFE comprennent des « renseignements désignés » sur des particuliers ou des entités et leurs opérations ou leurs tentatives d'opérations. Une communication peut comprendre l'un des éléments ou tous les éléments suivants :

- le nom et l'adresse des entreprises concernées par les opérations;
- le nom, l'adresse postale, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de chaque partenaire, directeur ou agent d'une entité concernée par des opérations ou d'une entité agissant en son nom;
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le type de l'entreprise où les opérations ont eu lieu;
- la date et l'heure des opérations;
- le genre et la valeur des opérations, y compris le montant et le type d'espèces ou d'effets en cause;
- les numéros d'opération, de transit et de compte, ainsi que le type de compte visé par les opérations financières;
- le nom et l'adresse de toutes les personnes autorisées à agir relativement au compte (pouvoir de signature, procuration, etc.);
- le nom des importateurs ou des exportateurs, dans les cas d'importation ou d'exportation d'espèces ou d'effets;
- le nom de toute personne ou entité concernée par des opérations d'importation ou d'exportation ou de toute personne ou entité agissant en son nom;
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique des personnes concernées par les opérations;
- la date de naissance, la citoyenneté et le numéro de passeport, de fiche relative au droit d'établissement ou de carte de résident permanent des personnes concernées par les opérations;
- le numéro de téléphone et l'adresse électronique de toute entité concernée par les opérations ou de toute personne ou entité agissant en son nom;
- le fait que toute personne ou entité concernée par les opérations, ou que toute personne ou entité agissant en son nom, possède un casier judiciaire digne d'intérêt ou a déjà fait l'objet d'accusations criminelles dignes d'intérêt;
- les relations qui, selon des motifs raisonnables, sont entretenues entre des personnes ou des entités que l'on soupçonne, toujours selon des motifs raisonnables, d'avoir participé à des opérations ou entre les personnes ou les entités agissant en leur nom et toute autre personne ou entité;
- le fait que toute personne ou entité concernée par des opérations, ou toute personne ou entité agissant en son nom, ait un intérêt financier dans l'entité au nom de laquelle l'opération a été effectuée;
- le nom de la personne que CANAFE soupçonne, selon des motifs raisonnables, de diriger l'opération présumée de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes;
- les motifs selon lesquels une personne ou une entité a fait une déclaration d'opérations douteuses et que CANAFE considère pertinents;
- le nombre et le type de déclarations sur lesquels une communication est fondée;
- le nombre et la catégorie de personnes ou d'entités qui ont fait les déclarations;
- les indicateurs utilisés par le Centre pour justifier une communication;
- de l'information accessible au public.

Les organismes d'application de la loi ou le SCRS peuvent demander l'analyse intégrale d'un cas effectuée par le Centre au moyen d'une ordonnance de production accordée par un tribunal. En vertu du projet de loi C-25, l'Agence du revenu du Canada peut désormais demander une ordonnance de production, mais uniquement dans le cadre d'une enquête faisant suite à une communication à l'ARC.

GLOSSAIRE

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de la prestation de services frontaliers intégrés qui appuient les priorités en matière de sécurité nationale et facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises, y compris les animaux et les plantes, qui respectent toutes les exigences de la législation frontalière. **www.asfc-cbsa.gc.ca**

Agence du revenu du Canada (ARC)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de l'application des lois fiscales au nom du gouvernement du Canada et de la plupart des provinces et des territoires, et de divers programmes de prestations socioéconomiques et de programmes d'encouragement exécutés par l'entremise du régime fiscal. **www.arc-cra.gc.ca**

Centre de la sécurité des télécommunications (CST)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de fournir un service de renseignement électromagnétique à l'appui des politiques étrangères et de la défense, ainsi qu'un service de protection des renseignements et des communications électroniques. **www.cse-cst.gc.ca**

Comité national de coordination sur le crime organisé

Groupe fédéral composé d'organismes d'application de la loi et de décideurs fédéraux, provinciaux et territoriaux. Le Comité établit les priorités en matière de politiques nationales et examine les préoccupations que soulève le crime organisé.

Déclaration de biens appartenant à un groupe terroriste

Une déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE lorsqu'elle a des biens en sa possession ou à sa disposition qui sont reconnus appartenir à un terroriste, à un groupe terroriste ou à une personne agissant en leur nom. Cela comprend les renseignements sur les biens ainsi que sur toute opération, réelle ou projetée, mettant en cause ces biens. Cette déclaration découle du *Code criminel* qui exige la communication de tels renseignements à la GRC et au SCRS.

Déclaration de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets (DMTEE)

Déclaration devant être produite avec l'ASFC par une personne qui entre au Canada ou qui en sort en indiquant qu'elle transporte avec elle d'importantes sommes d'argent ou d'autres effets (de 10 000 $ ou plus) ou par une personne qui envoie par la poste ou expédie de telles sommes à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

Déclaration de renseignements transmis volontairement (DRTV)

Une déclaration de renseignement fournie de plein gré à CANAFE et ayant trait à des opérations présumées de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes.

Déclaration de saisie des douanes (DSD)

Déclaration présentée à CANAFE par un agent de l'ASFC qui saisit de l'argent ou des effets pour lesquels une déclaration de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets aurait dû être produite, mais ne l'a pas été.

Déclaration de télévirements (DT)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet de la transmission d'instructions visant le transfert d'une somme de 10 000 $ ou plus, en provenance ou à destination du Canada, dans le cadre d'une opération unique ou de deux opérations ou plus totalisant 10 000 $ ou plus, qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de vingt-quatre heures, par la même personne ou entité, ou au nom de celle-ci, par voie électronique, magnétique ou optique ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur.

Déclaration d'opérations douteuses (DOD)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet d'une opération financière qui se produit dans le cadre de ses activités et pour laquelle on a des motifs raisonnables de soupçonner qu'elle est liée à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes.

Déclaration d'opérations importantes en espèces (DOIE)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE lorsqu'elle reçoit 10 000 $ ou plus en espèces dans le cadre d'une opération unique ou lorsqu'elle reçoit deux sommes ou plus en espèces qui totalisent 10 000 $ ou plus qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de vingt-quatre heures par la même personne ou entité ou au nom de celle-ci.

Entités déclarantes (ED)

Entités qui doivent déclarer des opérations douteuses et certaines autres opérations à CANAFE. En font partie :

- toutes les entités financières (banques, coopératives de crédit, caisses populaires, etc.);
- les sociétés, les courtiers et les agents d'assurance-vie;
- les courtiers en valeurs mobilières (dont les gestionnaires de portefeuille et les conseillers en placements autorisés par les provinces);
- les entreprises de services monétaires (y compris les personnes qui se livrent aux opérations de change et les services parallèles de remise de fonds comme Hawala, etc.);
- les mandataires de Sa Majesté qui achètent ou vendent des mandats;
- les comptables et les cabinets d'expertise comptable, les courtiers et les agents immobiliers, dans le cadre de certaines activités pour le compte de leurs clients, comme la réception ou le versement de fonds;
- les casinos (sauf certains casinos temporaires à des fins caritatives).

Étapes du processus de blanchiment d'argent

Le processus de blanchiment d'argent comporte trois étapes distinctes :

- le *placement* consiste à introduire les produits de la criminalité dans les circuits financiers légitimes;
- la *dispersion* désigne la conversion des produits de la criminalité en une autre forme et l'enchevêtrement d'opérations financières complexes dans le but de brouiller la piste de vérification et de masquer l'origine et la propriété des fonds. Cette étape peut comporter notamment l'achat et la vente de valeurs, de marchandises ou de propriétés;
- l'*intégration* désigne la réintroduction des produits d'origine criminelle dans l'économie afin de donner aux fonds une apparence légitime.

Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Force nationale de police du Canada. **www.grc-rcmp.gc.ca**

Groupe Egmont des unités du renseignement financier

Fondé en 1995, un groupe international formé de plus d'une centaine d'URF dont les membres trouvent des façons de coopérer et de partager leur expertise, plus particulièrement dans les secteurs de l'échange de renseignements, la formation et la technologie du renseignement. **www.egmontgroup.org**

Groupe d'action financière (GAFI)

Organisme intergouvernemental créé au Sommet du G-7 en 1989 dont le but est d'élaborer et de promouvoir des politiques nationales et internationales visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement d'activités terroristes. **www.fatf-gafi.org**

***Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*)**

Loi établissant CANAFE et lui permettant de recueillir, d'analyser, d'évaluer et de communiquer des renseignements financiers se rapportant au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes. D'autres parties de la *Loi* obligent les institutions financières et les intermédiaires à prendre de nouvelles mesures de vigilance relatives à l'identification des clients, à la tenue de documents, à la déclaration des opérations financières et au programme de conformité, et établissent le système canadien de déclaration de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets. Adoptée au départ sous le titre de *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, en juin 2000, cette loi a été modifiée en décembre 2001 pour ajouter le financement des activités terroristes au mandat de CANAFE. En décembre 2006, la Loi a été modifiée de façon importante afin de l'harmoniser aux normes internationales en élargissant son champ d'application, en renforçant les dispositions en matière de dissuasion et en accroissant la gamme de renseignements que CANAFE peut inclure dans ses communications de renseignements financiers.

Protocole d'entente (PE)

Un document qui décrit les rôles et les responsabilités de chacune des parties en ce qui a trait au partage de renseignements.

Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)

Agence de sécurité nationale du Canada qui enquête sur les menaces à la sécurité du Canada et rédige des rapports sur le sujet. **www.scrs-csis.gc.ca**

Unité du renseignement financier (URF)

Organisme gouvernemental national institué pour combattre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les URF s'acquittent de cette mission en recueillant des renseignements sur des opérations financières et d'autres données dans l'optique d'analyser et de communiquer des renseignements à caractère financier concernant des produits soupçonnés d'être issus de la criminalité ou du financement d'activités terroristes.

0110000
0101010
01001010101010

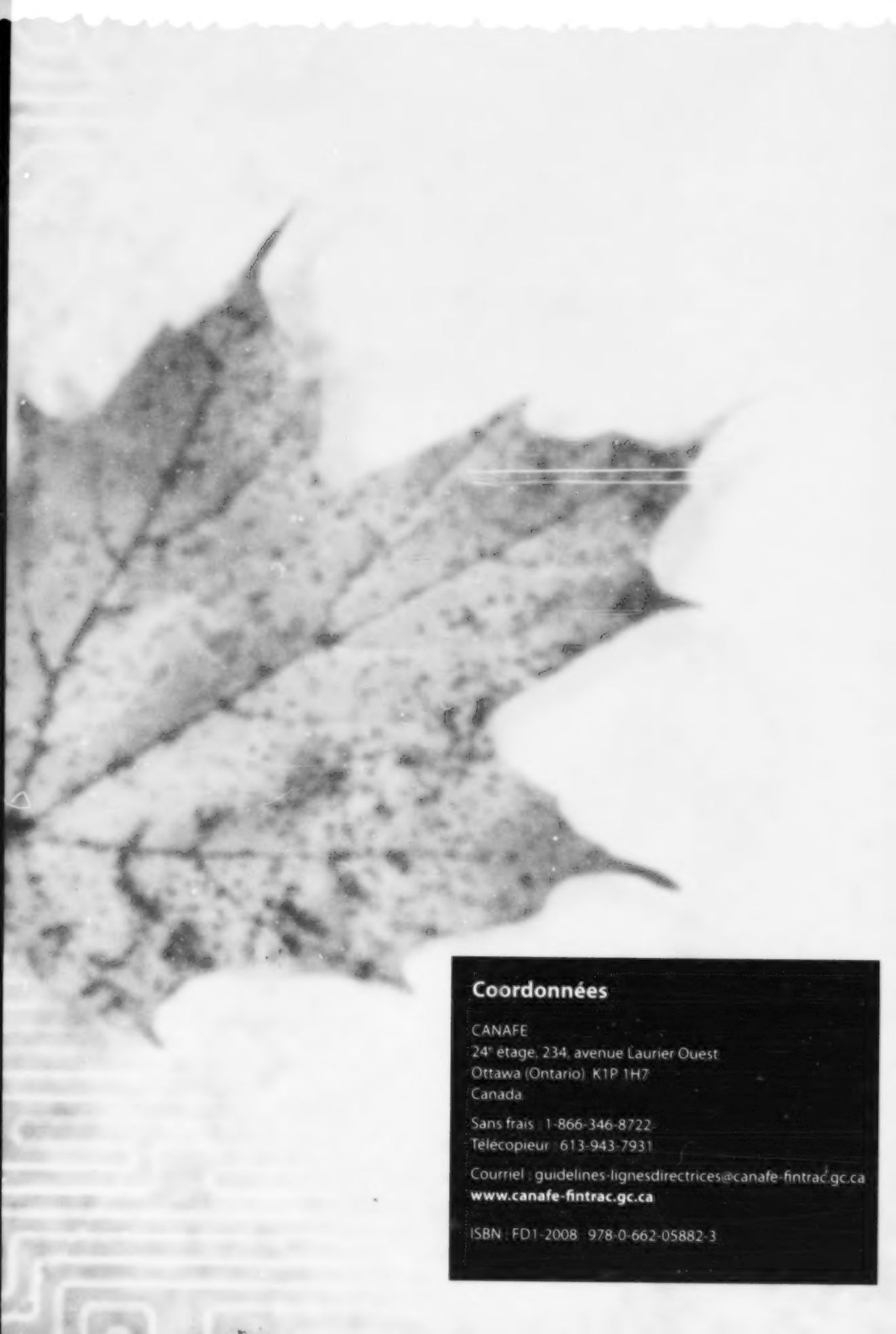

Coordonnées

CANAFE
24e étage, 234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7
Canada

Sans frais : 1-866-346-8722
Télécopieur : 613-943-7931

Courriel : guidelines-lignesdirectrices@canafe-fintrac.gc.ca
www.canafe-fintrac.gc.ca

ISBN : FD1-2008 978-0-662-05882-3